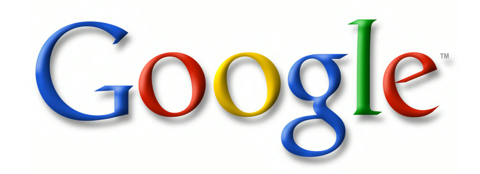
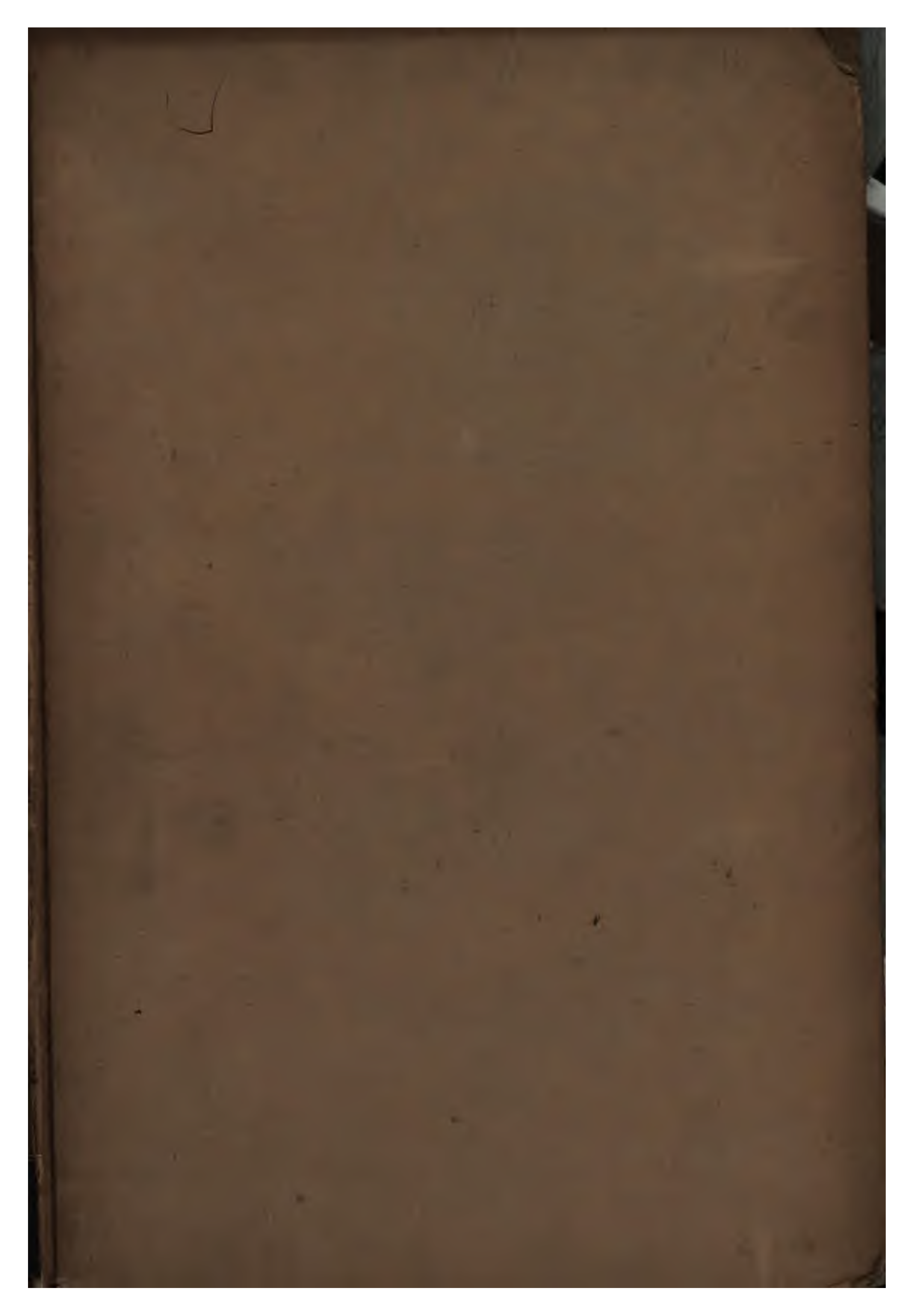





600086929/


600086929/

HISTOIRE

DE LA

PASSION DE JÉSUS-CHRIST.

A PARIS,
CHEZ BOHAIRE, LIBRAIRE,
BOULEVARD DES ITALIENS, N° 10.

A LYON,
MÊME MAISON DE COMMERCE.
RUE PUITS-GAILLOT, N° 9.

HISTOIRE

DE LA PASSION

DE JÉSUS-CHRIST,

COMPOSÉE EN MCCCCXC

PAR LE R. P. OLIVIER MAILLARD;

PUBLIÉE EN 1828

Comme monument de la Langue française au xve siècle.

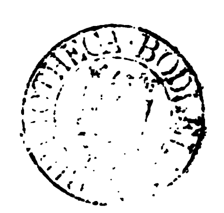
AVEC UNE NOTICE SUR L'AUTEUR,

DES NOTES, ET UNE TABLE DES MATIÈRES;

PAR GABRIEL PEIGNOT.

SECONDE ÉDITION,

CONFORME A LA PREMIÈRE DE 1828.





A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XXXV.

PRÉFACE

DE L'IMPRIMEUR.

J'AI accepté, avec autant d'empressement que de plaisir, la mission qui m'a été confiée par mon respectable correspondant de Dijon. Je n'ai pas même hésité à me conformer à son intention, en imprimant en tête de ce volume la Lettre qui accompagnoit son manuscrit, réclamant toutefois l'indulgence du lecteur pour des éloges que je ne dois qu'à la bienveillance et à l'amitié de l'auteur, et plus encore peut-être à son amour pour les lettres.

Le laborieux écrivain auquel les amateurs de la langue et de la littérature française doivent déjà tant d'ouvrages utiles, tant de recherches bibliographiques, m'annonce qu'il a conçu un projet dont l'exécution, déjà commencée, doit être infiniment agréable à tous ceux qui s'intéressent aux lettres et surtout à l'histoire de la langue française; pour ma part, j'en presse l'accomplissement de tous mes voeux.

On ne contestera point, mais on n'apprécie pas suffisamment peut-être, tous les avantages que

notre littérature peut obtenir encore de la publication du plus grand nombre possible de productions de nos anciens écrivains, surtout à l'époque actuelle.

Si l'on considère avec quelle peine et avec quelle lenteur s'est formée la langue française, à combien d'esprits divers elle a dû ses premiers essais, ses développements, sa marche, ses progrès, son caractère et son génie, avant de parvenir au point de perfection où l'a laissée Racine, on concevra que tant de richesses littéraires si difficilement acquises, et qui font la plus belle portion de la gloire de la France, comme la plus enviée des autres nations, méritent bien que l'on prenne quelque soin de leur conservation. Mais, sous ce rapport, il faut convenir que notre fortune littéraire n'est pas exempte de périls.

Le romantisme tout chargé de nuages, comme les contrées qui l'ont vu naître; les débats parlementaires si favorables à la néologie, les feuilles politiques qui la propagent en tous lieux; les combats de pamphlets [1], dans lesquels la politesse

[1] Dans tous les Dictionnaires français où ce mot est admis, il est indiqué comme *anglais*, *emprunté* ou *tiré* de l'anglais. Si ce mot est formé du grec πάμφλεκτος, *enflammé*, *brûlant*, comme il paroît l'être si complétement, il a conservé dans notre langue sa signification étymologique, puisqu'il annonce par lui-même l

et la pureté du langage reçoivent souvent autant d'outrages que le bon sens; les journaux littéraires, trop rarement d'accord avec les saines doctrines qu'ils sont appelés à défendre; la foule des commentateurs et des grammatistes, qui mesurent les chefs-d'œuvre du dix-septième siècle aux règles du style et du langage du dix-neuvième; les éditeurs infidèles, les réimpressions défectueuses, sont autant de causes, plus ou moins prochaines, de l'altération de notre langue. Assurément, Racine et Boileau seront éternels comme Virgile et Horace; mais il peut venir un temps où, pour être bien compris, ils auront besoin d'être expliqués et traduits en France, comme les auteurs de l'ancienne Rome.

En effet, quantité de mots nouveaux sont journellement introduits sans discernement, et adoptés sans examen. Ce qui est plus grave et plus dangereux encore, on donne à des mots anciens une acception nouvelle, on leur fait contracter des alliances barbares; aux constructions naturelles, on substitue des inversions dont aucun idiome

caractère passionné de l'écrit, tandis qu'en anglais il désigne seulement une *brochure*, un écrit peu volumineux, quel qu'en soit le genre. Toutefois, Johnson dit que le mot *pamphlet*, écrit par Caxton *paunflet*, est un composé des mots français *par un filet*, parce que les brochures sont attachées avec un fil.

n'offre d'exemples; des locutions consacrées par le temps et par les maîtres sont détournées de leur signification primitive; et la langue française perd ainsi chaque jour quelque chose de l'ordre, de l'élégance, de la clarté, de l'exactitude, qu'aucune autre ne pouvoit lui disputer depuis Racine.

Lorsque la langue n'étoit pas fixée, la hardiesse des écrivains, les caprices même de leur imagination, les emprunts qu'ils faisoient aux idiomes étrangers, pouvoient tourner au profit du nôtre. Il s'agissoit alors de faire de nombreuses acquisitions dans toutes les parties du discours, pour se créer les moyens de choisir, d'essayer, d'améliorer ou de rejeter celles qui répugneroient au goût et aux organes des Français, dans tous les temps plus délicats et plus difficiles que ceux des autres peuples.

Nos poètes du siècle de François I[er] ont pu, sans inconvénient, non sans quelque utilité peut-être, faire parler leur Muse en grec et en latin; ce qui plaisoit beaucoup à notre bon Henri Estienne, le savant par excellence [1]; aussi voyoit-il avec

[1] Je dis le *savant par excellence*; car s'il est des hommes qui aient égalé, ou même surpassé Henri Estienne en savoir, il n'en est pas qui plus que lui aient contribué à répandre et à faciliter l'étude des lettres grecques, latines et françaises; et c'est là l'*excellence* du savoir.

peine le grand nombre de mots italiens qui avoient pris place dans notre vocabulaire, après les guerres d'Italie. « Ie ne preten point (disoit-il en 1569) « parler de ce François desguisé, masqué, sophis-« tiqué, fardé et affecté à l'appetit de tous autres, « qui sont aussi curieux de nouueauté en leur par-« ler comme en leurs accoustremens [1]. Car ce Fran-« çois ainsi desguisé, en changeant de robe, a « quant-et-quant perdu (pour le moins en partie) « l'accointance qu'il auoit auec ce beau et riche « langage grec. »

Dans le siècle suivant, l'illustre société de l'hôtel Rambouillet mit un moment en faveur « ce lan-

[1] *Traicté de la Conformité du Langage françois auec le grec*, Diuisé en trois liures, dont les deux premiers traictent des manieres de parler conformes : le troisieme cōtient plusieurs mots françois, les vns pris du grec entierement, les autres en partie : c'est a dire, en ayans retenu quelques lettres par lesquelles on peut remarquer leur etymologie. Auec vne preface remonstrant quelque partie du desordre et abus qui se commet aujourdhuy en l'vsage de la langue françoise. En ce traicté sont decouuerts quelques secrets tant de la langue grecque que de la françoise : duquel l'auteur est Henri Estienne. A Paris. Par Robert Estienne Imprimeur du Roy. M. D. LXIX, in-8°.

Je me propose d'imprimer un abrégé de ce livre, ainsi que la grammaire de Henri Estienne, comparée à la grammaire actuelle, pour servir d'introduction à la lecture de nos vieux auteurs. A l'aide de cet ouvrage et du *Dictionnaire de la Langue romane*, de M. Roquefort, il deviendra aussi facile qu'agréable d'étudier notre ancienne littérature.

« gage obscur et affecté, dit La Harpe, qui n'étoit « que le pédantisme de l'esprit, remplaçant le pé- « dantisme de l'érudition. » Mais alors ce langage précieux et affecté des beaux esprits put adoucir les formes un peu rudes de la langue des érudits : c'étoit comme des semences de fleurs légères et brillantes tombées sur un sol agreste mais fertile, et qui, plus tard, devoient en être l'ornement et la parure.

Cependant nos plus judicieux écrivains ont pensé que la réforme de notre vieux langage s'étoit opérée avec trop de rigueur peut-être; ils ont regretté un grand nombre de mots qui n'ont pas été admis dans le premier Dictionnaire de l'Académie, et dont l'usage s'est entièrement perdu. Rollin les redemandoit avec instance : « Il y a dans les vieux auteurs « françois, dit-il, d'excellents mots qui, je ne sais « par quelle bizarrerie, n'ont pas été adoptés des « modernes. Parmi ces mots, les uns sont clairs, « simples, naturels; les autres, pleins de force « et d'énergie. J'ai toujours souhaité qu'une main « habile fît un recueil de ces mots, c'est-à-dire de « ce qui nous manque et de ce que nous pouvons « acquérir, pour nous montrer que nous avons « tort de négliger ainsi le progrès et l'avancement « de notre langue. »

Lorsque l'un de nos plus sages rhéteurs recommandoit ainsi l'étude de nos anciens écrivains, c'étoit à une époque où les Lettres françaises brilloient encore du plus vif éclat, où l'admiration pour Racine et Boileau n'avoit rien perdu de sa force. Rollin n'avoit qu'un regret, c'étoit de voir la langue française privée de la moindre portion de ses richesses; on n'éprouvoit qu'un besoin, c'étoit de conserver dans toute sa pureté cette belle langue qui avoit suffi à tant de chefs-d'œuvre. « Ne commence-t-on pas à la corrompre? » écrivoit Voltaire en 1760 [1]. « N'est-ce pas corrompre une « langue, que de donner aux termes employés par « les bons auteurs une signification nouvelle? « Qu'arriverait-il si vous changiez ainsi le sens de « tous les mots? On ne vous entendrait ni vous, « ni les bons écrivains du grand siècle. » Que diroit Voltaire en 1828! Celui que Voltaire lui-même s'est plu à nommer son héritier, et qui le fut du moins de son goût pour la saine littérature; le ministre qui protégea et honora les lettres, les arts et l'imprimerie pendant sa puissance; l'académicien qui les chérissoit dans sa retraite, et dont nous déplorons la perte récente, François de Neufchâteau, écrivoit à l'Académie Française, en 1816:

[1] *Dictionn. philosophique*, art. FRANC.

« Je demande qu'on rende justice à la langue du « seizième siècle; mais qu'on se garde d'abandon- « ner et d'altérer celle du dix-septième, que l'on « pourroit cependant rajeunir, sans la défigurer, « en lui restituant avec goût ses anciennes richesses, « trop peu connues et trop négligées. »

Ne seroit-il pas temps que l'Académie Française s'occupât sérieusement de l'examen de cette proposition?

L'esprit humain est mobile de sa nature, et, dans son inconstance, il se lasse même de ce qui est beau comme de ce qui est bien. Il cherche sans cesse des voies nouvelles dans tous les genres; et si parfois il recueille quelques fruits de ses indiscrètes poursuites, bien souvent aussi il s'égare, et, pour le seul attrait de la nouveauté, il abandonne des biens solides, précieux, et qui lui sont propres, pour des objets étrangers, sans valeur, et souvent nuisibles.

En ce qui touche notre littérature, ces biens précieux se trouvent épars dans les anciens monuments de notre langue. Un écrivain habile remettroit en honneur ces tours vifs et variés, ces constructions hardies, ces mouvements inaccoutumés, cette précision sans obscurité, et surtout ces mots à images, trop rares peut-être dans le français

moderne, et qui caractérisent particulièrement le style de nos vieux auteurs.

Montaigne nous apprend comment notre langue s'est affoiblie et dénaturée par le maniement des écrivains de son temps; c'est précisément ce qui a lieu aujourd'hui. « Ils sont assez hardis et des- « daigneux pour ne suyvre pas la route commune; « mais faulte d'invention et de discretion les perd; « il ne s'y veoid qu'une miserable affectation d'es- « trangeté, des desguisemens froids et absurdes « qui, au lieu d'eslever, abbattent la matiere: « pourveu qu'ils se gorgiasent en la nouvelleté, il « ne leur importe de l'efficace; pour saisir un nou- « veau mot, ils quittent l'ordinaire, souvent plus « fort et plus nerveux.... Mais cela n'oste rien du « goust à ceux qui ont bon nez, ny ne desroge à la « gloire de nos anciens aucteurs. »[1]

Les écrivains dont parle Montaigne commençoient alors cette réforme qui a privé le français moderne d'une partie de sa force et de son énergie, pour lui donner plus de finesse et de douceur : mais aujourd'hui, porter la plus légère atteinte à la langue de Racine, ce n'est plus polir, adoucir; c'est user et altérer, comme agiroit l'ignorant possesseur d'une belle statue antique, qui entrepren-

[1] *Essais*, liv. III, ch. V.

droit de la gratter et de la remettre à neuf pour en faire disparoître quelques taches.

Henri Estienne compare nos romans anciens à un grand château qu'un homme riche tient de ses ancêtres ; et comme ce bâtiment a de *beaux membres*, quoiqu'il soit à la façon ancienne, il ne le laisse pas pour cela entièrement inhabité. « Les « beaux vocables et les beaux traits qu'on trouve « dans ces romans, dit-il, sont les beaux membres « qu'il faut prendre soin de conserver. » [1]

C'est dans cette pensée que j'ai entrepris de publier quelques unes des productions les plus intéressantes qui peuvent se rencontrer encore parmi les nombreux manuscrits de la Bibliothéque du Roi ; car c'est une mine féconde qui ne sera pas épuisée de long-temps.

Partageant les vues et les idées de M. Peignot, sur l'utilité de ce genre de publication, j'aurois désiré, comme il l'exprime lui-même, découvrir quelques ouvrages en prose qui ne fussent pas dépourvus d'intérêt historique ou littéraire ; mais ces anciens manuscrjts, moins nombreux compa-

[1] *Projet du livre intitulé de la Precellence du langage françois, par Henri Estienne.* Paris, 1579, in-8°, avec cette épigraphe :

Je suis joyeux de pouvoir autant plaire
Aux bons François, qu'aux mauvais veux desplaire.



rativement que les écrits en vers, ne contiennent, pour la plupart, que des pièces d'un intérêt local ou particulier. Elles n'offrent guère d'ailleurs qu'un grossier assemblage de phrases à demi barbares, qui reproduisent assez exactement la langue parlée des différents temps où elles furent composées. Il n'en est pas de même des pièces en vers, ou, pour mieux dire, en rimes, dont les manuscrits, souvent uniques, reposent encore sur les rayons de la Bibliothéque Royale, religieusement conservés, il est vrai, mais toujours exposés à des chances de perte ou de destruction qui ne peuvent atteindre les ouvrages imprimés. Le nombre des poètes s'étoit tellement multiplié depuis Saint-Louis jusqu'au quinzième siècle, qu'avec le secours de l'imprimerie même on ne put mettre au jour qu'une foible partie des productions de nos anciens poètes, et plus spécialement celles que réclamoit le goût dominant du siècle, les romans de chevalerie. Au contraire, le peu d'ouvrages remarquables en prose qui existoient alors, soit romans, chroniques ou traductions, furent publiés dès les premières années de l'établissement de l'imprimerie à Paris.

On ne peut donc guère présumer que des ouvrages de quelque importance, écrits en langue vulgaire, aient échappé aux recherches des savants

et des littérateurs qui ont si souvent exploré les manuscrits de la Bibliothéque Royale. Une considération pourroit encore me déterminer, dans l'intérêt des lettres, à imprimer, de préférence, les rimes de nos anciens poètes, s'il y avoit à choisir entre eux et les prosateurs : c'est que de tout temps notre langue poétique a été de beaucoup supérieure à la langue vulgaire, parce que ce sont nos poètes qui d'abord ont façonné la langue, en la ployant et en la tourmentant sans cesse, pour le besoin de la rime et de la mesure, qui l'ont ainsi adoucie et polie, et lui ont enfin donné toute sa perfection. « Les Français n'ont « pas d'auteur plus châtié en prose que Racine et « Boileau le sont en vers » a dit Voltaire [1]. Cette remarque est bien plus frappante si on l'applique aux poètes et aux prosateurs des quatorzième et quinzième siècles ; car la prose même de Marot est aussi obscure et aussi informe que sa poésie est gracieuse et élégante.

Quoi qu'il en soit, persuadé, comme je le suis, que le véritable génie de la langue française ne peut être mieux étudié que dans nos anciens auteurs, et qu'il n'en est pas un dont les écrits ne recèlent quelques beautés essentiellement fran-

[1] *Dictionn. philosophique*, art. LANGUES, sect. II

çaises, soit de tournures, soit d'expressions, je m'estime heureux de pouvoir faire connoître aux amateurs de notre ancienne littérature un morceau assez curieux de l'un des plus fameux et des plus singuliers prédicateurs du quinzième siècle; je me félicite surtout d'être redevable de ce morceau au savant académicien de Dijon, qui l'a enrichi de ses notes, et dont les encouragements et l'honorable bienveillance m'offrent une récompense bien précieuse de quelques foibles travaux.

Il est une autre personne qui, par les souscriptions dont elle a favorisé les trois premiers volumes [1] de cette Collection de nos anciens auteurs, m'a facilité les moyens d'en poursuivre l'exécution. J'en fais mes publics remercîments à M. le comte de Corbière, naguère ministre de l'intérieur. La gratitude des gens de lettres survit aux tourmentes de la politique.

G. A. CRAPELET.

[1] Les trois volumes publiés sont : *Vers sur la Mort, par Thibaud de Marly*, imprimés sur un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, avec un Avertissement de M. Méon (1826), gr. in-8°. — *Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn*, précédées d'une Notice historique sur Anne Boleyn (1826), gr. in-8°, avec portraits. Ces Lettres, la plupart écrites en français, dans le seizième siècle, sont suivies d'une Histoire d'Anne Boleyn, composée en vers français par un contemporain. — *Le Combat de Trente Bretons contre Trente Anglois*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Roi; 1827, gr. in-8°, avec fig., fac-simile et armoiries.

[redacted]

A M. CRAPELET, IMPRIMEUR,

A PARIS.

MONSIEUR,

Je vous félicite sincèrement de l'utile projet que vous avez conçu de publier les anciens morceaux les plus curieux de notre langue que vous pourrez trouver parmi les innombrables manuscrits de la Bibliothéque du Roi. Ce projet, dont vous avez déjà si heureusement commencé l'exécution en imprimant deux pièces intéressantes [1], ne peut manquer de mériter l'approbation de tous les vrais amateurs; car ces monuments, rendus avec autant d'habileté sous le rapport typographique, que de fidélité sous le rapport du style et de l'orthographe, sont le moyen plus sûr et le plus prompt de juger des progrès de la langue française, puisqu'ils présentent l'état exact dans lequel elle se trouvoit au moment où ils ont vu le jour. Continuez donc, Monsieur, à explorer cette mine féconde, et à en tirer de riches échantillons, qui, réunis, offriront, pour ainsi dire, le tableau parlant de notre langue aux diverses époques de sa longue enfance et de sa pénible adolescence.

Les deux morceaux que vous avez déjà publiés sont en vers; ne seroit-il pas possible d'en découvrir en prose qui ne fussent pas dénués d'intérêt? Il est vrai que la poésie de

[1] *Voyez* la dernière note de la Préface.

ces temps-là n'est que de la prose rimée, et souvent aussi mal rimée que mal mesurée; on écrivoit rarement en prose tout ce qui ne tenoit pas aux affaires sérieuses, pour lesquelles même on employoit souvent la langue latine (si toutefois on peut appeler latin le jargon en *us, a, um,* dont on se servoit au moyen âge). Cependant il me semble que des morceaux en pure prose auroient bien aussi leur mérite, et seroient peut-être préférables pour donner une idée plus juste et plus exacte des progrès successifs de la langue. Du moins j'en juge par un recueil que, depuis bien des années, j'ai aussi entrepris de mon côté, et qui rentre parfaitement dans votre plan. J'ai tâché de réunir, autant qu'il m'a été possible, une certaine quantité de vieux monuments de notre langue (mais par extraits textuels), depuis le fameux serment de Charles-le-Chauve, en 842, où elle ne paroît encore que comme un embryon, jusqu'au temps de Montaigne, où presque toute formée, et même avec une surabondance de séve, de force et d'énergie, elle est sur le point d'atteindre cette maturité et ces formes gracieuses et polies qui, sous la plume des écrivains du grand siècle, l'ont fixée invariablement [1].

[1] Il est certain que, depuis Louis XIV, la langue française semble dominer l'horizon de toutes les littératures modernes, et que par sa variété, sa clarté, sa précision, et par une foule d'expressions heureuses, consacrées aux lettres, aux sciences, au commerce de la vie, aux affaires, aux plaisirs, elle ne le cède à aucun des idiomes modernes. Aussi, malgré les rivalités nationales, est-elle la plus universellement répandue.

En 1784, l'Académie de Berlin avoit mis au concours, pour sujet d'un prix, cette question : « Qu'est-ce qui a rendu la langue fran« çaise universelle ? pourquoi mérite-t-elle cette prérogative? » Ce fut Rivarol qui remporta le prix.

Je me rappelle que, il y a plus de vingt-cinq ans, le gouvernement russe fonda une Université dans une ville sur les frontières les plus reculées de son empire, au nord; le discours d'inauguration y fut prononcé en français.

J'ai pensé, Monsieur, qu'un pareil recueil, si je puis le mener à son terme [1], pourra être utile, en ce qu'en le parcourant, on y verra, presqu'au premier coup d'œil, notre langue sortant du berceau, d'abord informe, grossière, étrange, barbare et inintelligible pour nous; on la verra, dis-je, se débrouiller petit à petit, commencer à prendre une certaine consistance, développer ses formes, se créer un génie, se polir, et enfin parvenir au degré où nous la possédons aujourd'hui.

Mais je ne me suis pas contenté de choisir mes extraits dans les ouvrages en vers; je ne m'en suis servi que quand la prose m'a manqué; car, comme je l'ai dit plus haut, la prose me paroît plus propre à remplir l'objet en question. J'ai donc puisé mes exemples dans tous les monuments de la langue vulgaire que j'ai pu découvrir dans les neuvième, dixième onzième, douzième, treizième, quatorzième et quinzième, siècles; j'ai classé tous ces morceaux par ordre chronologique, ayant eu soin d'indiquer, à chaque extrait, sa date, le nom de son auteur, et une traduction qui est absolument indispensable pour les pièces des cinq premiers siècles au moins, c'est-à-dire du neuvième au quatorzième. Arrivé au quinzième, j'ai trouvé chez les prédicateurs des matériaux assez curieux, et même rares; car on possède très peu de leurs sermons en français. Si, comme il est présumable, ils prêchoient en langue vulgaire [2], les éditeurs ou abréviateurs de leurs sermons ne nous les ont laissés qu'en latin, à la vérité non

[1] Chose assez difficile, étant éloigné de la capitale; car je n'ai guère trouvé de ressources, pour la plupart de mes extraits, que dans des livres imprimés, et je doute fort que les copistes et les éditeurs aient toujours conservé les mots (souvent très difficiles à comprendre) dans toute leur intégrité, surtout pour l'orthographe du temps.

[2] Cette opinion est aussi celle de M. Labouderie, qui, dans sa *Notice sur Olivier Maillard*, dit, page 31 : « Personne n'ignore qu'il « improvisoit ses sermons en langage du temps. » M. de Roquefort,



moins barbare que l'idiome français auquel ils l'ont substitué.

Parmi ces prédicateurs, il en est un qui s'est distingué par la fécondité de sa plume, la hardiesse de ses sermons et la bizarrerie de son style; c'est le R. P. Olivier Maillard. Il a laissé plusieurs ouvrages ascétiques, poétiques, etc., en français; mais de ses nombreux sermons, trois seulement ont été imprimés dans cette langue; l'un est intitulé : *D'ung sermon pour le jour de l'Ascension Nostre Seigneur;* il ne manque pas de mérite. Le second a pour titre : *D'ung petit sermon pour le jour de la Penthecouste;* il n'a que quatre pages, et est fort curieux. Le troisième est *ung sermon que fist frere Olivier Maillard lan mil cincq cens le cinquiesme dimence de Quaresme en la ville de Bruges.* M. l'abbé Labouderie en a donné, en 1826, une nouvelle édition in-8°, fort intéressante. J'ai pris quelques extraits de ces sermons pour mon recueil des monuments de la langue française dans ses différents âges.

Mais, dès lors, il m'est tombé sous la main un ouvrage de ce même Maillard, qui a fixé mon attention par sa singularité:

dans la Préface du *Dictionnaire des Prédicateurs français*, page 43, est d'un avis différent; il dit : « Les troubles survenus pendant la « première moitié du quatorzième siècle portèrent le plus grand « tort aux écoles des cathédrales, et presque toutes étant devenues « désertes, furent fermées. Les moines, voulant seuls se charger de « l'instruction de la jeunesse, prêchèrent en latin. » Comment le peuple auroit-il pu entendre leurs sermons? Ils n'auroient donc eu pour auditeurs que des écoliers et des latinistes : chose si peu vraisemblable, qu'on les voit parfois apostropher des femmes et des hommes qui rioient de leurs bouffonneries. Maillard lui-même, dans un sermon sur la Nativité, dit : *Vos, domicellæ, ostenditis pectora vestra. Tu, qui rides, respicis-ne meretricem tuam?* Et dans un autre sermon de l'Avent : *Vos, mulieres, si sciretis quid est illud quod portatis, certè vos absconderetis mamillas vestras.* A coup sûr, il ne se servoit pas de ces expressions latines pour parler en chaire à des femmes.

c'est l'*Histoire de la Passion douloureuse de Nostre doulx Saulveur et Redempteur Jhesus rememoirée es sacrés et saincts misteres de la messe.* Ce petit volume, divisé en cinquante paragraphes, se compose de différentes explications historiques, dogmatiques et cérémonielles, relatives au sacrifice de la messe. La partie historique, qui est le récit de la Passion, ne manque pas d'intérêt [1]. Les expressions naïves dont l'auteur se sert, son style familier, les détails que son imagination ou une érudition assez bizarre lui fournissent, la piété fervente qui l'anime, sa fureur contre les Juifs, tout m'a paru assez curieux, et digne d'être recueilli comme un monument de style et de narration au quinzième siècle. C'est à ce dernier titre que j'ai détaché cette partie de l'ouvrage, laissant de côté tout ce qui tient au dogmatique et au cérémoniel, afin de présenter une histoire suivie de la Passion, telle que l'a écrite, dans ces temps de barbarie et d'ignorance, un des plus célèbres prédicateurs et théologiens de France. J'y ai ajouté des notes, les unes historiques, géographiques et bibliographiques, relatives à la Passion ; les autres, explicatives de certains termes surannés ou vulgaires, qui pourroient n'être pas familiers au lecteur.

Si cet opuscule, qui date de 1490, ne vous paroît pas indigne de figurer parmi les monuments qui présentent l'état de la langue française à une époque donnée, il sera sans doute glorieux pour lui de vous devoir, Monsieur, une nouvelle existence, aussi brillante et aussi durable que celle où il végétoit dans son tombeau poudreux étoit obscure et précaire. J'aurois

[1] M. Labouderie, qui a parlé de cet ouvrage dans sa Notice sur Olivier Maillard, et qui même en a donné quelques citations, tout en faisant la part de ce qu'il y a de singulier, finit par dire : « J'avoue « cependant qu'on y remarque une certaine érudition, et des ré« flexions assez judicieuses; mais il leur manque d'être mieux ren« dues. » (*Voyez* la *Notice sur la Vie et les Ouvrages d'Ol. Maillard*, par M. Labouderie, pag. 38-43.)

seulement, en cas de publication, une légère observation à vous faire. Quelque fervente que soit la piété du bon père Maillard, quelque franche et sincère que soit son orthodoxie, ses récits, qui tiennent au misérable état où étoit encore l'art d'écrire, et qui sont appropriés aux mœurs grossières et à la disposition des esprits dans un siècle encore barbare, pourroient peut-être produire sur quelques lecteurs du temps actuel un effet différent de celui qu'ils produisoient sur les auditeurs du révérend Père ; et cela, à raison de la singularité du style. C'est pourquoi, Monsieur, je désirerois que cette bagatelle ne fût tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, destinés seulement aux amateurs éclairés, et dignes d'apprécier de pareils monuments, considérés simplement sous le rapport littéraire, et rehaussés par le charme d'une typographie aussi correcte qu'élégante, et parfaitement soignée dans toutes ses parties.

Agréez, je vous prie, l'assurance des sentiments, etc.

G. PEIGNOT.

Dijon, ce 10 octobre 1827.

NOTICE

SUR

Olivier Maillard.

NOTICE

SUR

OLIVIER MAILLARD.[1]

On ignore le lieu et la date de la naissance d'Olivier Maillard; les uns prétendent, mais sans fondement, qu'il est né à Paris; les autres placent son berceau dans la Bretagne[2], et cette dernière opinion a prévalu. Son éducation religieuse eut lieu dans la province d'Aquitaine; il fit profession chez les Frères mineurs

[1] De tous les ouvrages, assez nombreux, anciens et modernes, que nous avons consultés sur Olivier Maillard, il n'en est aucun qui contienne des renseignements plus amples et plus exacts, que celui qui a paru sous le titre de *Sermon de F. Olivier Maillard, presche a Bruges en 1500, et aultres pieces du même auteur, avec une Notice par M. Jehan Labouderie, président de la Société des Bibliophiles*. Paris, C. Farcy, 1826, in-8° de 44 pages sans les titres, et, de plus, 9 feuillets en gothique (pour le sermon); édition tirée à très petit nombre d'exemplaires (46). Nous nous sommes aidé de ce curieux et intéressant opuscule, qui nous a indiqué les sources où reposent les principaux faits de la Vie de Maillard; nous y avons puisé, mais nous ajoutons quelques nouveaux détails que nous ont procurés d'autres recherches.

[2] Parmi ceux-ci, Nic. Bertrand, de Toulouse, l'assure positivement dans son *de Gestis Tolosanorum*, 1515, in-folio, et traduit par lui-même en français; *Toulouse*, 1517. Ce Bertrand est mort en 1527.

ou Cordeliers, et fut reçu docteur en théologie à Paris. Doué d'heureuses dispositions, et très laborieux, il ne tarda pas à se faire un nom, et comme théologien et surtout comme prédicateur. Il partagea le sceptre de la chaire avec les Barlette, les Menot, les Raulin, ses contemporains et ses dignes confrères; mais il faut convenir que ce sceptre, entre leurs mains, ressemble souvent à celui que porte l'héroïne dont Érasme a fait l'éloge, et qui, par sa tournure et ses grelots, inspire plus la gaité que le recueillement et le respect. Cependant il y a de fort bonnes choses dans leurs sermons; mais c'est le filon d'or recélé dans un minerai fort encroûté.

« Maillard prêcha d'abord à Poitiers, à Nantes, dit « M. Labouderie, et ensuite dans la plupart des villes « de France et des royaumes voisins, avec beaucoup « de succès, et avec un zèle qui approchoit quelquefois « de l'indiscrétion et de la témérité. Les grands et les « princes de la terre voulurent l'entendre, et il porta « devant eux cette mordacité, cette véhémence de carac- « tère dont il ne se départit jamais. Aucun vice n'échap- « poit à ses reproches, aucune profession ne mettoit à « l'abri de son importune véracité. Il passoit en revue « tous les états: les marchands, les ouvriers, les avocats [1],

[1] Ce n'étoit pas seulement aux avocats qu'il s'adressoit; les femmes de ces messieurs n'étoient pas exemptes de ses vives apostrophes; en voici un exemple tiré d'un sermon de la seconde semaine de Carême, et l'on jugera, par ce morceau, du style oratoire dans ces temps déplorables :

Est-ne pulchrum, s'écrie Maillard, *quod uxor unius advocati qui emit suum officium, et non habet decem francos in*

« les médecins, les juges [1], les nobles, les femmes,
« les ecclésiastiques, les religieux, les prélats, et les

redditibus (de revenu), *vadat sicut una principissa, et quod talis portet aurum in capite, et in collo, et in zonâ? Vos dicitis quod hoc est secundum statum vestrum; ad omnes diabolos status ille, et tu ipsa! Et vos, domine Jacobe, absolvitis eam in tali statu, et tam leviter! Dicetis forte: Maritus noster non dat nobis tales vestes, sed nos lucramur ad pœnam nostri corporis; ad triginta mille diabolos talis pœna!* (*Vide* Opus quadragesimale, 1520, in-8°, fol. LX.)

Quant aux avocats, le bon Père se contente de rapporter une petite historiette assez maligne, sur leur compte, dans un sermon du second dimanche de l'Avent :

Tempore regis Ludovici (XI), *in unâ civitate hujus regni, erant duo advocati, qui erant compatres. Unus bonus vir rusticus venit ad unum illorum, et dicit illi: Domine, habeo unam causam in curiâ; vos eritis advocatus meus, si placet. Respondit, libenter. Post duas horas venit adversarius suus, qui erat multùm pinguis, et dixit ei: Domine, habeo unam causam contra unum rusticum; rogo, sitis advocatus meus. Respondit, libenter. Quandò venit dicta, primus, qui non erat tam dives sicut alius, venit ad advocatum, et dicit ei: Domine, hodie debet teneri dicta, si placet, respondebitis pro me. Tunc dixit advocatus: Amice mî, aliâ vice quandò fuisti, nihil tibi locutus sum propter occupationes diversas; ego tamen avisavi de facto tuo; sed ego non possum esse advocatus tuus, quia sum advocatus partis adversæ; tamen dabo tibi probum virum qui erit advocatus tuus, et scribam ad eum litteras. Benè, dixit rusticus; habeo vobis gratias, Domine. Tunc iste advocatus scripsit litteras in hunc modum: Compater mî, venerunt ad me duo capones* (chapons) *pingues; ego pinguiorem cepi, et alium vobis mitto; plumetis à parte vestrâ, et ego plumabo alium. Numquid ità facitis, Domini advocati?*

[1] Tout le monde connoît l'aventure des deux conseillers au parlement de Toulouse, que Maillard avoit tellement dépeints dans un de ses sermons, en faisant le portrait d'un mauvais

« reprenoit, sans ménagemens, des péchés les plus « honteux. Il déchiroit impitoyablement le voile dont « les pécheurs s'enveloppent, et les mettoit à nu. »

Sa réputation le fit souvent appeler aux hautes dignités de son ordre : cinq fois il fut provincial; le chapitre l'élut trois fois commissaire ou vicaire-général des provinces en deçà des monts : 1°. dans le couvent de Sainte-Marie-des-Anges, en 1487; 2°. à Florensac, en 1493; 3°. à Malines, en 1499. Les Rois, les princes et les grands l'honorèrent de leur confiance.

Il n'est pas surprenant que ce hardi prédicateur, avec du talent, et cette force de caractère qu'il puisoit dans l'autorité de son ministère, ait eu une certaine influence sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII. Il paroît que le gouvernement sombre et sévère de Louis XI n'intimidoit pas le P. Maillard. On raconte qu'un valet de chambre de ce Roi ayant averti le prédicateur que le monarque, irrité de la virulence de ses sermons, le feroit jeter à la mer : « Va lui dire, répondit sur-le-champ le religieux, que j'arriverai plus tôt au ciel par eau que lui avec ses

juge, qu'il fut mis en délibération de le faire arrêter. Cependant on s'en rapporta à l'archevêque, qui interdit pour quelque temps la chaire au prédicateur. Celui-ci se soumit non seulement à cette pénitence, mais il alla de lui-même se jeter aux pieds des deux magistrats, leur présenta ses excuses, et s'exprima en termes si touchants sur l'état du pécheur endurci, qu'il obtint, dans cette posture de suppliant, ce qu'il n'avoit pu obtenir dans la chaire de vérité. Les deux magistrats se convertirent, se démirent de leurs charges, et l'un d'eux entra dans un ordre très sévère. (*Voyez* NICERON, tome XXIII, page 49; D'ARTIGNY, tome III, page 219; M. LABOUDERIE, page 4, etc.)

chevaux de poste » [1]. Le Roi ne donna aucune suite à cette affaire, et laissa le champ libre à notre prédicateur, dont la hardiesse ne perdit rien de son inflexibilité.

[1] Cette réplique d'Olivier Maillard à l'envoyé du Roi a été ainsi rendue, en quatre vers, par Josse Badius :

Quidem notus homo, cùm propter libera verba
Submergendum undis censeret Rex metuendus :
Dic, ait, hoc Regi : Per aquas maturiùs altos
Advehar ad cælos, per equos ac ipse volantes.

Ce quatrain se trouve au titre 101 du *Navis stultifera* de Séb. Brandt, édition de *Paris*, 1505, in-4°, donnée et augmentée par Josse Badius Ascensius, et qui est préférable aux simples éditions de Brandt.

Le mot de Maillard prouve que les postes étoient établies de puis peu. En effet, elles l'ont été sous Louis XI ; mais on n'en sait pas précisément l'époque. Quelques uns disent que ce Roi s'en étoit occupé dès son avénement à la couronne (qui eut lieu le 22 juillet 1461) ; d'autres citent un édit du 19 juin 1464. Cette date paroît fautive ; car, selon Garnier, *Histoire de France*, tome XIX, page 21. « Le Roi commença à exécuter ce projet à « l'occasion d'une maladie qu'eut le Dauphin (né le 30 juin 1470). « Voulant avoir tous les jours des nouvelles d'un enfant si pré- « cieux à l'État, il établit un certain nombre de relais, depuis « Amboise jusqu'aux endroits où il séjournoit alors. Enfin il mit « cette année (1480) la dernière main à cet utile établissement. » C'est-à-dire qu'il fit placer des relais sur toutes les grandes routes du royaume ; mais les postes ne servirent, jusqu'en 1630, que pour les affaires du Roi et celles du Pape. Depuis cette époque, chargées des lettres des particuliers, elles sont devenues une des branches des revenus de la couronne, au lieu qu'auparavant elles étoient une charge pour l'État. Le mot *postes* vient de *positi* (*equi*), parce que les chevaux étoient *postés* d'intervalles en intervalles, nommés *relais*, pour que les courriers les trouvassent toujours à leur disposition.

Sous Charles VIII, Maillard fut nommé, par le pape Innocent VIII, légat apostolique auprès de ce prince, pour solliciter l'abolition de la Pragmatique sanction de Charles VII [1]. M. Labouderie rapporte, à ce sujet, deux lettres d'Innocent VIII adressées à ce religieux, l'une, du 10 juillet 1488, pour l'engager à poursuivre vivement près du Roi, et surtout près du Parlement, l'abolition de la Pragmatique, qui déplaisoit fort au Saint-Siége, malgré ce qu'avoit fait Louis XI. Cette lettre finit par ces mots : *Si tuâ operâ hujusmodi negotium, et Pragmatica ipsa aboleri poterit, magni id erit apud Deum meriti, consequeris ab omnibus laudem, et apud nos et hanc ipsam sedem gratiam non parvam tibi comparabis. Datum Romæ, etc.* L'autre lettre, du 9 juin 1489, est pour engager Maillard, qui étoit allé en Allemagne, à revenir promptement à la cour de France, et à continuer les démarches actives qu'il avoit déjà faites relativement à ladite abolition, démarches sur lesquelles le Saint-Père le félicite en ces termes : *Id quòd nobis gratissimum fuit, et tuam ex indè devotionem plurimùm in Domino*

[1] Voyez notre *Précis historique et analytique des Pragmatiques, Concordats, etc., depuis Saint-Louis jusqu'à Louis XVIII; Paris*, Renouard, 1817, in-8°, pag. 11-21, où se trouve l'histoire de cette Pragmatique, donnée le 7 juillet 1438, et non 1478, comme il est dit page 11, par une erreur typographique. Louis XI révoqua cette Pragmatique le 27 novembre 1461 ; mais le Parlement s'est toujours opposé à l'enregistrement de cette révocation. L'ordonnance du Roi a été sans effet (comme c'étoit bien son intention secrète). Voilà pourquoi Innocent VIII sollicitoit si vivement le renouvellement de cette révocation auprès de Charles VIII et auprès du Parlement.

commendamus; functus es officio probi catholici et verè religiosi viri....., etc.

Maillard cependant ne réussit pas dans cette négociation délicate; mais il fut plus heureux dans celle dont le chargea, dit-on, Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, auprès et à l'insu du même roi Charles VIII. Les historiens lui reprochent très vivement de s'être laissé corrompre par l'or de Ferdinand, pour engager le Roi de France à lui rendre la Cerdagne et le Roussillon, sans même exiger les trois cent mille écus que Louis XI avoit donnés. Et, à ce sujet, le président de Thou (*Histoire*, liv. I, année 1540) va jusqu'à traiter frère Olivier de traître et de scélérat [1]. Il est vrai que les écrivains de son ordre démentent cette accusation, en disant qu'il étoit trop pieux pour se rendre coupable d'une telle scélératesse.

Il paroîtroit, par un des sermons de Maillard, que Paris n'offroit pas, dans ce temps-là, sous le rapport des mœurs, un tableau très édifiant; car il s'écrie,

[1] Si Maillard est coupable, il n'est pas le seul; car un autre Cordelier, son confrère, confesseur de la duchesse de Bourbon, sœur du Roi, travailloit de son côté à persuader cette princesse qu'il y avoit injustice à retenir la Cerdagne et le Roussillon; et il l'assuroit que l'âme de Louis XI, son père, souffriroit dans le purgatoire jusqu'à ce que la restitution de ces deux provinces fût faite. La duchesse alarmée fit les plus vives instances à son frère pour l'engager à cette restitution; c'est ce que ce prince, pressé de son côté par Maillard, exécuta le 18 janvier 1493 (N. ST.).

Le conseil du Roi s'étoit opposé fortement à cette restitution; et il avoit raison, car Charles VIII possédoit ces deux provinces à titre très légitime, et voici comment : Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, les avoit engagées, le 12 avril 1462,

avec son ton de franchise ordinaire et peu ménagée, *O Deus meus! credo quòd ab incarnatione Domini nostri Jesu-Christi non regnaverunt tot luxuriosi in toto mundo, sicut nunc Parhisiis. Istud clarum est in omni statu.* « O mon Dieu! je ne crois pas que depuis « l'incarnation de N. S. Jésus-Christ, il y ait eu dans « le monde entier autant de luxurieux qu'il y en a main- « tenant à Paris. Cela est évident dans tous les états. » Le bon Père ne charge-t-il pas un peu le tableau? On peut lui en oppposer un qui est à peu près du même temps, et que Corrozet a inséré dans un ouvrage intitulé *Catalogue des Villes et Citez assises ès trois Gaulles, c'est assavoir celtique, belgique et aquitaine, etc.*, petit in-12, *goth.* Voici ce que Corrozet dit de la capitale, si maltraitée par Maillard : « Entre « toutes les villes et citez du pays de Gaulle, et princi- « palement du royaulme de France, Paris est la capi- « talle et le siege des Rois tres chrestiens. Laquelle de « present resplendit en toutes vertus et sciences, pour

à Louis XI, pour tirer de lui un secours contre ses sujets rebelles; et ce secours consista en trois cent mille écus d'or que compta ce prince. Il avoit été stipulé, lors de ce prêt, que si ces pays engagés n'étoient retirés dans neuf ans, ils demeureroient réunis à la couronne de France, sans en pouvoir être détachés sous quelque prétexte que ce fût. Il s'étoit passé près de trente ans sans que les Espagnols eussent parlé de retirer leurs engagements, quelques instances que Louis XI leur eût faites depuis. La possession de ces deux provinces étoit donc très légitime; et il fallut toute la fine politique de Ferdinand, servie secrètement par deux Cordeliers, et toute la foiblesse de Charles VIII, pour que la France perdît ces deux provinces, sans même recevoir le prix qu'en avoit donné Louis XI. Et l'on osoit appeler cela *restitution!*

« la saincte estude de l'université qui en Athenes jadis « fleurissoit, et le juste sénat, aultrement appellé la « court de parlement, qui en icelle continuellement « pullulent et augmentent tellement qu'elle est mainte-« nant plus estimée, tant pour ses richesses et fertil-« litez, que pour les peuples et nations qui y abondent, « que toutes les villes de l'Europe. » Que diroit le bon Corrozet, s'il voyoit Paris dans son état actuel! Revenons à Maillard.

Lorsque Louis XII fit prononcer la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, le 12 décembre 1498, beaucoup de prédicateurs déclamèrent en chaire avec aigreur contre cet acte, quoiqu'il fût revêtu de la sanction du pape Alexandre VI. Maillard fut du nombre de ceux qui passèrent les bornes de la modération dans cette circonstance. C'est probablement ce qui le força de quitter Paris. Il se retira en Flandre, où on le voit, en 1499, remplir la première place de son ordre, et prêcher fréquemment à la cour de l'archiduc Philippe, gendre de Ferdinand-le-Catholique, et père de Charles-Quint.

Maillard obtint sans doute la permission de revenir à Paris; car, en 1501, il y reparoît escorté de cinquante Cordeliers de l'Observance, pour introduire, bon gré mal gré, la réforme dans le grand couvent des Cordeliers de cette capitale. Mais loin d'obtenir aucun succès dans cette entreprise, dont les détails offrent quelque chose d'assez plaisant, il en sortit couvert de confusion; et un historien du temps, Jean d'Auton [1], dans son

[1] *Voyez*, sur ce Jean d'Auton ou d'Anton, la *Bibliothèque historique de la France*, 5 vol. in-fol, tome II, page 208,

Histoire de Louis XII (donnée en partie par Godefroy ; *Paris*, 1620, in-4°), chap. 76, finit ainsi le récit de cet événement singulier : « .... Frere Olivier « Maillard, avec ses Cordeliers, fut honteusement mis « hors du dict collége et hué d'un chascun. Par toute « la ville de Paris estoit bruit de ceste chose-là. »

On prétend que le chagrin que Maillard éprouva de cette mésaventure, abrégea ses jours. En effet, il mourut peu après au couvent de Sainte-Marie-des-Anges, dans un des faubourgs de Toulouse, le 13 juin 1502, et non à Narbonne, comme le dit Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothéque françoise*, in-4°, tome II, page 206. Le Martyrologe de l'ordre qualifie notre prédicateur de *bienheureux ;* nous ne voyons pas que ce titre glorieux ait été confirmé par le Saint-Siége.

Tels sont les principaux renseignements que nous avons recueillis sur la vie d'Olivier Maillard ; il seroit sans doute à propos de parler maintenant de ses ouvrages, qui sont assez nombreux ; mais la Notice que nous avons rédigée est beaucoup trop étendue pour être rapportée ici en entier. Nous dirons seulement que M. Labouderie, qui a aussi traité le même sujet, ne nous a pas été moins utile pour la partie bibliographique que pour la partie biographique. La seule différence est que nous nous sommes restreint dans ce qui

nos 17422 et 17423. Ce religieux augustin, historiographe de France, suivoit toujours le Roi. M. Labouderie a rapporté, pag. 11-14, le passage de l'*Histoire de Louis XII* où Jean d'Auton raconte comment les Cordeliers de Paris ont esquivé la réforme que le P. Maillard vouloit leur imposer.

tient à la biographie, et que nous avons donné plus d'extension à la bibliographie.

Dans l'annonce des ouvrages de Maillard étrangers aux sermons, M. Labouderie a fort bien distingué les éditions de deux opuscules ayant à peu près le même titre, savoir : *la Confession* (qui regarde les Commandements de Dieu) et *la Confession générale* (qui traite des cinq sens de nature, des péchés mortels, des œuvres de miséricorde, etc.); mais il paroît que M. Labouderie n'a pas connu une traduction de *la Confession générale* en patois languedocien, publiée sous ce titre : *La Confession generala de fraire Olivier Maillard en languatge de Tholosa*, caractères gothiques, sans date ni nom de lieu, in-8°. Cet opuscule a été payé 9 liv., le 12 septembre 1797, à la vente des livres (communs) de M. le cardinal de Brienne. Si j'avois connu cette traduction avant la publication de l'ouvrage de M. Labouderie, je me serois empressé de lui en faire part.

Le passage de *la Confession générale* que ce savant éditeur a rapporté, page 24 de son opuscule, m'a paru d'autant plus curieux qu'il a trait aux mœurs du temps. Il regarde les péchés relatifs aux sept œuvres de miséricorde temporelle. Voici comment Maillard prescrit au pénitent de déclarer ces sortes de péchés à son confesseur :

« En apres, sire, je me confesse des sept œuvres « de misericorde temporelle; car, premierement, je « nay pas donné ne administré a boire et a menger aux « povres necessiteux qui avoient fain et soief, ne donné « viandes nettes et bonnes, mais viles et mauvaisement

« cuites, que je n'eusse pas mangées[1]. Secondement, « je ne leur ai pas donné a boire de bon brevage ne « voulu quils beussent en mon voire (en mon verre) « avec moy. Tiercement, je nay pas visité les malades, « ne fait leurs licts, ne remué leurs playes. Quarte- « ment, je nay pas rechauffé les povres membres de « Nostre Seigneur Jesucrit quant ils ont eu froit, ne « revestus quant ils estoient nuds. Quintement, je nay « pas hebergé ne logé les povres pelerins passans. Sexte- « ment, je nay pas visité, conforté ne aussi consolé

[1] On a dernièrement découvert à Londres un ancien Code de police, renfermant des instructions données au bailli de Westminster et aux officiers sous ses ordres, au sujet de la vente de la viande, de la volaille, etc., dans la cité. Un des articles de ce Code curieux prouve qu'à Londres on n'avoit pas sur les viandes gâtées la même idée que le P. Maillard, et qu'on croyoit, en sûreté de conscience, pouvoir en gratifier les pauvres. Voici cet article :

« *Item*, toute viande gâtée, saisie comme ayant été exposée « en vente dans cet état, sera distribuée soigneusement, et en « temps opportun, parmi les pauvres. »

D'autres articles ne sont pas moins singuliers; nous en rapporterons encore deux :

« *Item*, tout boucher qui, avant d'abattre un taureau, ne « l'aura point exercé et fait battre contre des chiens, doit être « mis à l'amende.

« *Item*, les bouchers seront mis à l''amende de deux schellings « pour chaque morceau de viande au-dessous d'un quartier de « bœuf qui, offert le jeudi, seroit de nouveau exposé en vente le « samedi suivant. »

Nous ne connoissons pas la date de ce vieux Code; mais il doit avoir précédé le schisme de Henri VIII, qui eut lieu vers 1536 : il a été communiqué par M. Ellis à la Société des Antiquaires de Londres, le 16 mars 1826.

« les povres prisonniers, ne prié pour leur delivrance,
« mais plustost les ay confondus, molestez et grevez par
« mon parler. Septiesment, je nay pas ensevely les
« povres trespassez ne enterrez ainsi comme je suis
« tenu ; si men confesse et men repens de bon cœur, et
« en crie a Dieu mercy, et a vous, sire, en demande
« penitence et absolution. »

Quant aux Sermons (sur lesquels nous avons plus particulièrement dirigé nos recherches, parce qu'ils font la base de la réputation de Maillard), nous aurions désiré que M. Labouderie donnât plus de détails sur les éditions qu'il en a citées (au nombre de vingt-quatre), et qu'il eût fait connoître, autant que possible, les imprimeurs et les libraires auxquels on les doit. Nous pensons qu'il n'a pas découvert toutes celles qui ont été publiées; car nous en avons trouvé plus de quarante de dates différentes, non compris celles qui ont paru sans date, et celles des Sermons en français. Mais nous avouerons qu'il est très difficile d'obtenir, dans un pareil travail, toute l'exactitude désirée; car les titres de chaque recueil de Sermons, tels que les donnent les catalogues de bibliothéques que nous avons consultés, sont très abrégés, et il peut arriver que l'on ait quelquefois mis l'année de la déclamation de ces Sermons, rapportée dans les anciens titres très prolixes de chaque recueil, pour l'année de l'impression [1]. Le

[1] Nous ne citerons qu'une erreur de ce genre. Dans le Catalogue de la Bibliothéque de Soubise, si mal rédigé par le bon M. Leclerc, 1788, in-8°, on trouve, sous le n° 1465, les Sermons de Maillard, sur l'Avent, ainsi annoncés, après d'autres éditions de ses Sermons : *De Adventu, in ecclesiâ S. Joannis in*

seul moyen d'exécuter une bibliographie très exacte à cet égard, seroit d'avoir toutes les éditions sous les yeux; mais comment les réunir, et cela en vaudroit-il la peine? Quoi qu'il en soit, la première que nous avons découverte porte la date de 1497, et la dernière, celle de 1534; dans cet intervalle de trente-sept ans, nous en avons trouvé soixante et une.

On avouera que si l'on juge du mérite de frère Olivier par ce nombre d'éditions de ses Sermons, il est bien peu de prédicateurs qui puissent lui disputer la palme de la chaire. Mais quel siècle que celui où l'on acquéroit tant de gloire, disons mieux, où l'on avoit tant de vogue avec de tels moyens! Il est vrai que, dans ces temps malheureux, les usages, les mœurs, l'éducation,

Grœviâ. Par. 1494. Sans désignation de format. D'après cette annonce, on croiroit que ces Sermons ont été publiés en 1494; on se tromperoit fort. Voici ce qui se lit à la fin de cette édition : *Finis fructuosorum Sermonum de Adventu... fratris Oliverii Maillardi, ordinis Minorum observantissimi, Parisius* (sic) *in sancto Johanne de Grœviâ proclamatorum anno Dñi* MCCCCXCIIII; *accuratissimè post secundam aut tertiam impressionem scriptoribus viciatam, per quemdam familiarem dicti preconis socium juxtà verum exemplar ad petitionem plurimorum emendatorum. Impensis verò Johannis Petit, Parisieñ, bibliopole, anno Dñi* MCCCCCXV, *penultimâ novembris*, in-8°. On voit, par cette souscription, que le rédacteur du Catalogue de Soubise a pris la première date de 1494, qui est celle de la déclamation de ces Sermons, pour la date de 1515, qui est celle de l'impression. Nous avons dit que le Catalogue de Soubise avoit été mal rédigé; on peut consulter, à ce sujet, le superbe et excellent ouvrage intitulé *Catalogue de la Bibliothèque d'un Amateur* (par M. Renouard); *Paris*, 1819, 4 vol. in-8°, tome IV, page 257. L'article est très curieux, très juste, et finit par une anecdote plaisante.

l'art d'écrire et de porter la parole, tout étoit en harmonie, et présentoit un bien déplorable aspect; à peine entrevoyoit-on le foible crépuscule qui annonçoit la restauration des lettres.

Les sermons français du P. Maillard sont plus propres à nous faire connoître son style oratoire et sa manière de prêcher que ses sermons latins, puisqu'il est bien présumable que ceux-ci n'ont point été rédigés par lui-même. Nous avons donné un petit échantillon de ces derniers dans une des notes précédentes; offrons maintenant quelques passages de ceux qu'il a véritablement prononcés en langue vulgaire.

Dans *ung petit sermon pour le jour de la Penthecouste,* que M. Labouderie dit être l'un des plus curieux de Maillard, quoiqu'il n'occupe que quatre pages, l'orateur débute ainsi :

« Esjouyssez vous, esjouyssez vous, peuple crestien, « je vous aporte bonne nouvelle. Je vous annonce « comme herault et messagier [1] du benoist fils du Roy « eternel qui porte lettres patentes et authentiques de « par luy. Les nouvelles sont telles :

« Dieu en lame hebergera
« Qui sa parolle accomplira. »

Nous trouverons plus ample récolte dans le sermon qui fut prêché à Bruges, le cinquième dimanche de Carême, en 1500, imprimé à Anvers, sans date, et réimprimé à Paris, en 1826, par les soins de M. Labou-

[1] Dans le quinzième sermon, *Dominicâ in sexagesimâ*, Maillard dit : « Nous sommes les archiers *ad serviendum Regi, non « Franciæ vel Angliæ, sed eterno Deo.* »

derie. C'est ce sermon, si remarquable par les *hem, hem, hem,* que l'auteur a cru devoir insérer dans son texte pour marquer les endroits où il lui paroissoit convenable de tousser [1]. L'exorde n'est pas long :

« In nomine Patris, etc. Le doulx Jhesus nostre « Saulveur nous voeulle donner sa paix, sa grace, et « son amour, amen. *Sit civitas Jherico anathema et om-« nia quæ in eâ sunt. Josue, sexto capitulo, etc....* Sei-« gneurs et povres pecheurs, sy vous avez detenu la « matiere dhyer : lon doit faire quelque chose pour avoir « paradis.... Pour joindre la matiere dhyer a celle du « jourdhuy : saint Pol en nostre espistre nous presente « Dieu le Createur en fourme devesque prest pour dire « la messe ayant les sandales vermeilles aux pieds, les « rubys vermeils aux doys, la cappe rouge, la mittre « sur la teste, et la croche en la main..... Et des cy « en avant se commence le mistere de la benoiste pas-« sion du doulx Jhesuscrist. Frere mon amy, nous ny « entendons riens : distes nous sil vous plaist de quoy « sert ceste epistre de jourdhuy au mistere de la pas-

[1] Ce signe d'éloquence tousseuse n'est pas le seul que frère Olivier ait marqué dans ses sermons ; il en est encore d'autres d'éloquence criarde et bruyante qui sont consignés dans le *Quadragesimale declamatum in oppido Brugensi, anno* 1501. Ces signes consistent dans les mots *clama, percute pede, percute pedibus,* qui, placés entre deux parenthèses dans le cours du sermon, avertissent le prédicateur qui prêchera le même sermon, que là il faut crier, frapper du pied, trépigner, pour réveiller l'attention de l'auditeur, et produire un grand effet. M. Labouderie a cité plusieurs passages de ces sermons latins où sont les *clama*, les *percute*, etc. ; je les ai aussi remarqués dans une édition sans date de ces mêmes sermons, in-8°.

« sion. Que veult dire la croche, la mittre, les san-
« dales, les rubys et la chappe vermeille. Seigneurs,
« tout a la maniere que levesque se presente a la messe
« pour faire sacrifice a Dieu, en telle forme et maniere
« se presenta Dieu le Createur le jour du grant ven-
« dredy pour faire sacrifice a Dieu son Pere pour nos
« pechiez. Il porta la croche, ce fut la croix; la mittre
« sur la teste, ce fut la couronne despines; les sandales
« et les rubys vermeils, ce furent les cloux qui lui per-
« cherent les mains et les pieds; la cappe vermeille, ce
« fut son precieulx sang qui le couvrit depuis la teste
« jusques aux pieds..... Puis donc que le cas est itel
« que Dieu le Createur a tant souffert pour lamour de
« nous.... mectons la main a loeuvre, rasons et destrui-
« sons la mauldite vile de Jherico la vie de pechies; et
« sest de quoy je veux suader enmi le teusme allegue....
« (*hem, hem, hem*). Affin que a lhonneur de Dieu,
« au salut de vos ames et de la myenne, je vous puisse
« dire quelque chose dont vous soyez meilleurs, nous
« saluerons la doulce Vierge bien euree advocate des
« pecheurs, et dirons le beau *Ave Maria.* »

Après cet exorde et l'*Ave Maria,* l'orateur reprend la parole, et commence ainsi la première partie de son discours :

« A la maniere acostumée enmy mes sermons, nous
« aurons au commencement une belle question theolo-
« gale, decidée et determinée enmy la doctrine des theo-
« logiens, et lavons noté de nos maistres mesmement
« du glorieux amy de Dieu le docteur devot monseigneur
« sainct Bonaventure. La question estoit hier, a savoir
« se nous devons avoir repentance de nos pechiez qui

« sont une foiz bien confessez et examinez. Sainct Bona-
« venture nous disoit, et quant il ne lauroit jamais dit,
« il gist en raison que Dieu le Createur nous pardonne
« nos pechiez, par itel si, que a cesque fois quil nous
« en soviengne, il nous desplaist de les avoir commys.
« Tirez oultre. *Utrùm de majori peccato sit habenda*
« *major contricio,* dit le glorieux amy de Dieu monsei-
« gneur sainct Bonaventure, et dit bien. *Quòd quantò*
« *majus est peccatum, tantò major debet esse contricio.*
« Voire, dit le docteur soubtil Lescot, qui estoit une faulse
« beste il veoit cler comme ung lusar [1]. *Quòd si capitur*
« *contricio tanquam displicencia offense. Sed si capitur*
« *tanquam deletiva culpe unica sufficit.*

« Quen dictes vous, dames, serez vous bonnes theo-
« logiennes, et vous aultres gens de cour, que vous
« samble il, metterez vous la main a loeuvre, vous y
« devez le guet; dictes moy par votre ame sil vous
« plait, avez vous point poeur destre dampnez. Et frere,
« direz vous, pourquoy serons nous dampnez. Ne veez
« vous pas que nous sommes si soingneux de venir en
« vos sermons tous les jours [2], et puis nous alons a la
« messe, nous jeusnons, nous faisons des aulmones,
« nous disons tant doraison, Dieu aura pitie de nous

[1] A la manière dont cette phrase est construite, on pourroit croire que l'orateur traite le docteur Scot de fausse bête; ce n'est point son intention. Il faut traduire ainsi : « Même, dit le docteur « subtil Scot, celui qui étoit une fausse bête (c'est-à-dire aveugle) « voit alors clair comme un lusar (comme un lézard). »

[2] Le P. Maillard prêchoit tous les jours deux fois, *antè prandium* et *post prandium* : aussi ses sermons ne sont pas très longs; mais ils sont fort nombreux.

« et nous exaulcera. Seigneurs, vous dites bien, mais « vous ne dittes point tout; je vous asseure, seigneurs, « si vous estes en pechie mortel Dieu ne vous exaulcera « pas en vos prieres et oraisons....... »

Ici, le prédicateur développe cette pensée, qu'il ne faut qu'un seul péché pour détruire et rompre toutes les bonnes œuvres; puis il s'écrie :

« Questil de vous aultres qui en rompez tant tous les « jours. A qui commenceray je le premier; a ceulx qui « sont en ceste courtine [1], le prince et la sua altese la « princesse; je vous asseure, seigneur, quil ne souffit « mye destre bon homme, il fault estre bon prince, « il fault faire justice, il fault regarder que vos subjetz « se gouvernent bien. Et vous, dame la princesse, il ne « souffit mye destre bonne femme, il fault avoir regard « a vostre famille quelle se gouverne bien selon droit et « raison. Jen dictz autant a tous autres de tous estats.

[1] Cette courtine est le dais sous lequel étoient assis l'archiduc et l'archiduchesse, environnés des seigneurs et des dames de la cour, ainsi que des employés de leur maison. Nous allons voir le prédicateur les apostropher tous les uns après les autres.

Cet archiduc étoit Philippe Ier, dit le Beau, fils de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne. Il naquit à Bruges, le 22 juillet 1478, et fut marié avec l'infante Jeanne, fille de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle, le 21 octobre 1496. Il prit le titre de Roi de Castille après la mort de sa mère Isabelle, arrivée le 26 novembre 1504, et fut proclamé Roi d'Espagne en mai 1506. Il mourut à Burgos le 23 septembre suivant, âgé de vingt-huit ans, laissant deux princes et trois princesses. Charles, l'aîné de ces deux princes, né à Gand le 25 février 1500, fut le fameux Charles-Quint. L'archiduchesse Jeanne devint folle à la mort de Philippe son époux; elle lui survécut quarante-neuf ans dans cet état, et mourut le 12 avril 1555.

« A ceux qui maintiennent la justice, quilz facent droit « et raison a chascun. Les chevaliers de lordre qui « faictes les sermens qui appartiennent a vostre ordre, « les sermens sont bien grans, comme len dist : mais « vous en avez fait ung aultre premier que vous gardez « mieulx, cest que ne ferez rien de ce que vous jure- « rez. Ditz je vray ; en bonne foy, frere, il est ainsy. « Tyrez oultre ; estes vous la les officiers de la panne- « trye, de la frutterye, de la boutilerie : quant vous ne « devriez desrober que ung demy lot de vin ou une « torche, vous ny fauldrez mye : en bonne foy, frere, « vous ne dictes que du moins. Ou sont les tresoriers, « les argentiers, estes vous la qui faictes les besognes « de vostre maistre et les vostres bien : accoustez, a « bon entendeur il ne fault que demi mot. Les dames « de la court, jeunes garches illecques, il fault laissier « vos alliances, il ny a ne sy ne qua. Jeune gaudisseur « la, bonnet rouge [1], il fault laissier vos regards. Il ny « a de quoy rire, non ; femmes destat, bourgeoises,

[1] Ce bonnet prouve que, dans ce temps, les hommes alloient encore à l'église la tête couverte ; on assistoit ainsi aux sermons, aux vêpres et même à la messe ; mais on se découvroit pendant la lecture de l'Évangile, et sans doute pendant l'élévation. Depuis près de deux siècles, on a senti la nécessité de porter le plus grand respect au lieu saint, en y entrant et y restant la tête découverte.

Nous ajouterons qu'alors les églises n'étoient point pavées, le sol étoit couvert d'une terre glaise bien battue, comme l'aire de nos granges. Il n'y avoit, pour le peuple, ni bancs ni chaises. En hiver, on répandoit de la paille et du foin sur le terrain ; et en été, c'étoit du feuillage vert, que l'on renouveloit tous les samedis, et que l'on entremêloit de fleurs les veilles de fêtes solennelles.

« marchandes, tous et toutes generalement quelz quilz « soient, il se fault oster de la servitude du dyable.... »

Dans la seconde partie, ou plutôt dans la suite de son sermon, le révérend Père fait quatre divisions de ceux qui viennent entendre la parole de Dieu.

« Les premiers ceulx qui viennent synon pour re- « prendre le prescheur ou pour veoir ceulx qui sont au « sermon. Les seconds ceulx qui oyent preschier et nen « retiennent riens et nen font conte. Les tiers sont ceulx « qui oyent et retiennent mais ne samendent point « pourtant, et touttes ces trois manieres de gens sen « vont avec les diables. Les quatriesmes sont ceulx qui « ouent et retiennent et mettent la doctrine a execution « et samendent; ceulx cy sont de la part de Dieu et « profitent au sermon. Or levez les esperitz, quen « distes vous, seigneurs, estes vous de la part de Dieu. « Le prince et la princesse en estes vous, baissez le « front. Vous aultres gros fourrez en estes vous, baissez « le front. Les chevaliers de lordre en estes vous, baissez « le front. Gentilz hommes, jeunes gaudisseurs, en estes « vous, baissez le front. Et vous jeunes garches, fines « fumelles de court, en estes vous, baissez le front. « Vous estes escriptes au livre des dampnez. Vostre « chambre est toute merquée avec les diables. Dictes « moy sil vous plaist ne vous estes vous pas myrées « aujourdhuy, lavées et espoussetées, ouy bien, frere. « A ma voulenté que vous fussiez aussi soingneuses de « nectoyer vos ames. Quel remede, frere, je veulx dire « que le temps passe, *si pro quia proch dolor*. Laissons « nostre mauvaise vie, Dieu aura pitye de nous, si que « non, je vous convie avec tous les dyables.... »

En voilà suffisamment pour donner une idée du ton de liberté qui régnoit alors dans la chaire, et de l'éloquence de Maillard, comme prédicateur; il est temps de le présenter maintenant comme narrateur. C'est ce que nous allons faire dans la pièce suivante, qui renferme l'*Histoire de la Passion,* que nous avons annoncée dans la Lettre préliminaire, comme étant le principal objet de cet opuscule. Quoique ce soit toujours le même esprit, le même style (à part les inversions imitées du latin, qui sont ici beaucoup plus fréquentes), nous pensons qu'on jugera mieux, par ce morceau, de l'état de la langue française dans un temps où, encore imprégnée de la rouille de la barbarie, elle commence cependant à faire quelques efforts pour se rendre plus méthodique, plus claire, plus harmonieuse, et pour laisser entrevoir qu'elle étoit susceptible de progrès assez rapides.

PASSION

DE

N. S. Jhesucrist.

PASSION

DE

N. S. JHESUCRIST.

Cy comence lhystoire de la Passion douloureuse de nostre doulx Saulveur et Redempteur Jhesus, ordonnée et composée par le beat (Note I.) [1] pere reverénd frere Olivier Maillard, de lordre des Freres Mineurs, au temps quil estoit vicaire general des Freres appelez de lobservance dudict ordre pour le premier cours es parties cismontaines, qui fut lan mil quatre cens quatre vingz et X, pour salutaire instruction et accroissement de ferveur de devotion a tous ceulx et celles qui dignement et méritoirement désirent ouir la saincte Messe et icelle celebrer.

L'auteur dit d'abord un mot sur l'enfance de Jésus-Christ.

Ce divin Saulveur eut matiere de douleurs des quil fut nay en temps diver froyt, en abry de tous vens,

[1] *Voyez* les Notes I à XXXIX, à la suite du texte de la Passion. L'Éditeur a cru devoir employer certaines lettres accentuées, et les *v* au lieu des *u*, pour faciliter la lecture; l'orthographe, dans toutes les autres parties, est conforme à celle du temps.

sans feu, enveloppé de lange, sur du fein, en la crache, entre le beuf et lasne; demourant la par quarante jours, en la fange et fiante des bestes; a huit jours circoncis. O quelle douleur, puis fuir en exil par sept ans (NOTE II) en Egypte, et retourner a grant travail et grant povreté en tant que toute sa vie na esté droittement que un sacrifice a Dieu.

Ici commence l'histoire de la Passion.

Voyant le temps determiné que laigneau pascal devoit estre quis [1], le premier jour de mars, fist un signe [2] si merveilleux Nostre Seigneur Jhesucrist en resuscitant le Lazare (NOTE III) frere de la Magdalene et de Marthe, que envie excita de plus fort Cayphas et les princes des prestres; et des lors determinerent de le mettre a mort. Si sen alla en Effren [3] avec ses Disciples. Et quant le dixiesme jour du mois saprocha, ouquel le dict aigneau devoit estre mis en la maison, retourna le neufiesme en Bethanie (NOTE IV), et la luy firent un grant convive; et le Lazare y estoit assis, et (ainsi que dict S. Augustin) racontoit de lautre monde, des peines denfer et de lattente des saincts peres du limbe; et entre les aultres choses demanda a Nostre Seigneur sil luy failloit encore mourir une aultre fois; et il lui respondit: Mourir convient. Si devint si mort

[1] *Quis* pour *cherché*. [2] *Signe* pour *miracle*.

[3] Jésus-Christ se retira dans le désert d'Éphrem ou Éphraïm, petite ville à huit lieues de Jérusalem, du côté du nord.

et si triste que oncques puis ne rist tant quil vesquit en ce monde. Illec la Magdalene espandit loignement sur le chef de Nostre Seigneur, et descendit jusques aux pieds lesquels incontinent oignit : dont Judas, esmeu de convoitise, fist murmurer aucuns de la compaignie, disant : O quelle perdition! cest oignement eust bien esté vendu trois cens deniers pour donner aux povres. Adonc Nostre Seigneur leur dist : Laissez la, cest a dire, ne la veuillés inquieter; car elle a faict en moy une bonne œuvre. Elle a prevenu oindre mon corps en sepulture : et partout le monde ou sera presché cet Evangile, il sera dict quelle aura faict en memoire de ce. Lors plusieurs de la cité de Hierusalem vindrent en Bethanie pour veoir non seulement le doulx Jesus, mais aussi le Lazare resuscité. Ainsi furent animés Judas et les Juifs par avarice et envie contre Nostre Seigneur. Mais ire [1] survint le dixiesme jour dessus dict, quand lAigneau se rendit a la maison de son Pere, et par zele de justice chassa les vendeurs de beufs, de ouailles et de columbes, et renversa les tables des changeurs et les jeta de hors du temple. Et tout iceluy jour, et le lundi, et le mardi, ne cessa point a batailler pour justice, et aima mieulx mourir (dit Lescot, docteur subtil) que taire verité. Dequoy ils conçurent tellement hayne que le mercredi sassemblerent tous pour deliberer, et pendant ceste assemblée le piteux Aigneau demoura avec sa tres

[1] *Ire* pour *colère*.

si tous estoient en toy scandalisés, jamais ne seray en toy scandalisé. Le doulx Jesus luy dict, voulant reprimer son audace : Sans faulte je te dis, avant que le coq chante deux fois, tu me renyeras trois fois. Sainct Pierre parlant plus hardiment dist : Et sil me failloit semblablement mourir avec toy, je ne te renyerai point. Semblablement et tous ainsi disoient. Mais luy seul cognoissoit ce qui estoit en lhomme. Si leur promist indulgence et absolution afin que de leur cheute a advenir ne tombassent en desespoir, en disant : Certes apres que je seray resuscité, je vous precederay, et iray devant vous en Galilée; transmigration de mort en vie corporelle quant a moy, et spirituelle quant a vous. Il dist specialement a Sainct Pierre : et quant une fois tu seras converti, conferme tes freres; puis il dist les yeulx elevés au ciel : Pere, lheure est venue, clarifie ton Filz.

Ce dist, passa le torrent de Cedron (Note VII). Et a lentrée du jardin laissa huict de ses Apostres, et leur dist : Seez [1] vous icy tant comme je iray prier. Il print son diacre sainct Pierre, son soubdiacre sainct Jacques et son acolythe sainct Jehan, et les tyra a part et leur commença a dire et manifester a haulte note lintroïte de la Passion, en disant ainsi : *Tristis est anima mea usque ad mortem, circumdederunt me dolores mortis*. Les douleurs de la mort mont environné, mon ame est triste jusque a la mort intensive-

[1] *Seez*, de *sedere*; restez ici, reposez-vous.

ment. Icy commença a lascher la bride a tristesse, paour, crainte et douleur jusques a toucher sensiblement et par experience sa tendre sensualité par le vouloir amour et charité, soymesme sacrifiant pour nous; et il leur dist : Soustenés icy et veillés avec moy en priant Dieu mon Pere affin que vous nentrés en tentation. Puis se tourna vers orient a Dieu son Pere et pria. O vanité enflée du vent dorgueil, considere icy la profonde humilité du Filz de Dieu qui demanda ayde pour lhumanité, et, les genoux flechis, se prosterna en sa face disant : Mon Pere, sil est possible que sans ma Passion tous les biens viennent qui par icelle doivent venir a nature humaine, passe oultre de moy le calice de ceste Passion; toutes fois soit faicte ta volonté et non point lappetit de ma sensualité. Et vint a ses Disciples et les trouva dormans; et reprint sainct Pierre speciallement en disant : Symon, tu dors, nas tu pas peu veiller une heure avecques moy; veillés et priés que vous nentrés en tentation : lesprit est prompt, mais le corps est infirme. Et de rechef alla prier disant : Fay passer oultre de moy ce calice de Mort et Passion a mes Apostres; et ainsi que je le boy volontairement sans desesperance et sans crainte de la mort, ainsi le boivent; et vint de rechef et les trouva dormans; car leurs yeulx estoient aggravés de tristesse, et ne les reprint point, et ignoroient quils lui repondroient; mais les laissa et retourna prier pour la troisiesme fois, disant toujours : Passe oultre de moy ce calice.

Voyant Dieu le Pere son Filz affligé en la partie sensitive de son humanité luy envoya, selon la commune opinion, sainct Gabriel, qui adonc luy apparut le confortant. Selon aulcuns contemplatifs, ledict sainct Gabriel avoit un corps humain formé, tenant deux cedulles, lune a la main senestre ou estoient escripts de lettre noire tous les pechiés des humains et toutes les peines deues a iceulx, en ceste maniere : Par un homme pechié est entré en ce monde, et par pechié la mort; car par le delict dun homme plusieurs sont morts; pourtant par le delict dun homme est le jugement en condemnation en tous les humains. En la deuxiesme, quil tenoit en sa dextre, y avoit escript en lettre dor : Par plus forte raison la grace de Dieu et le don de grace dun homme Jhesucrist abondera en plusieurs; car se la mort a regné par le delict dun, moult plus fort ceulx qui recevront abondance de grace de don et de justice regneront en vie par un homme Jhesuchrist; pourtant, ainsy que par le delict et inobedience dun plusieurs sont constitués pecheurs en condemnation de mort, ainsi par la justice et obedience d'un homme Jhesuchrist plusieurs seront constitués justes en justification de vie. Et ces choses leues et entendues, le debonnaire et innocent Aigneau fut faict en dure bataille, et prioit plus longuement par la crainte que avoit la sensualité, et lamour qui avoit raison a sa Divinité, laquelle chassa crainte si violentement que sa sueur fut faicte comme gouttes de sang decourant en terre jusques a quarante

sept milles gouttes ainsi que on a sceu par revelation divine.

Ce voyant Lucifer le grant Sathanas envoya son messagier le traistre Judas pour executer sa prodicion et traïson, lequel sçavoit le lieu, car souvent la se trouvoit le doulx Jesus avec ses Disciples. Et privé de la grace de Dieu, queroit, le loup aidé des chiens mastins Juifz, a le prendre et devorer, et venoit accompaigné de cinq cens gens darmes (ainsi que dict Papie) avec les ministres des princes et prestres de la loy, en grant arroy, bien armés et garnis de bastons de deffence, avec grant force de lumieres de torches, de fallots et lanternes; et leur dit : Quiconques je baiseray cèst celuy, tenés le et le menés cautement; affin quil ne leur echappast, et quils ne prinssent un aultre pour luy, car sainct Jacques le Mineur luy sembloit (NOTE VIII). O combien y en a il en ce monde semblables a Judas, faignans aymer verité et nont loyauté a Dieu ne aux hommes.

Savant et cognoissant toutes ces choses, le piteux Aigneau, qui estoient a advenir sur luy, proceda et se partit du lieu ou il estoit, et sen vint a ses Apostres leur disant : Dormés maintenant et vous reposés, voyci Judas qui ne dort pas. Sus levez vous; allons; celuy qui me baillera est pres. Encores luy parlant, voyci Judas venant devant les aultres, qui approcha de luy et le baisa incontinent en disant : Je te salue, Maistre. Lors luy dist le doulx Jesus : Amy, pourquoy es tu venu? O Judas, tu trahis et baille le Filz de la

Vierge par ton baiser. Si retourna le traistre a ses gens, qui estoient si estonnés quils ne sçavoient quils devoient faire; et les sollicitoit a le prendre, craignant de perdre les trente deniers. Si vint avec ses Apostres a la rencontre de eulx, et leur dist : Lequel querez vous? Et comme lyons, luy respondirent a voix espouvantable : Jhesus de Nazareth. Adonc il leur dist : Cest moy; et le traistre Judas estoit avec eulx. Lors Nostre Seigneur monstra sa vertu et puissance divine a evader sil eust voulu, car cheurent tous a la renverse tantost quil eust dict : Cest moy. Et n'eussent peu eulx relever se la vertu de la voix qui les avoit abatus ne leur eust rendu leur force. Car voyant quils navoient point perdu leur cruelle volunté, et que plus ils estoient despités destre si vilainement trebuchés, le doulx Aigneau sans tache se livra aux loups pour estre prins injustement. Pourtant de rechef leur demande lequel querez vous? Et ils dirent : Jesus de Nazareth. Lors leur respondit : Je vous ay dict que cest moy. Si donc vous me querez, laissés ceux cy aller. Affin que sa parole fust accomplie, laquelle dict : Mon Pere, je nay perdu aucun diceulx que tu mas donnés par eternelle predestination. Lors ainsi que loups ou chiens enragés sur lAigneau lascherent leurs mains et le tindrent. Sainct Pierre le voulant deffendre, cuidant fendre la teste a Malchus, luy trencha loreille dextre. Mais le benin Jesus refrena et reprint son zele sans science, et guarit la dicte oreille. Puis reprint la folie et temerité des prestres, des

princes de la loy, des scribes, des maistres anciens et pharisiens, qui avoient envoyé le prendre de nuyct, combien que chacun jour se trouvast au temple. Mais, disoit il, cest cy vostre heure et puissance de tenebres contre le Soleil de justice. Adonc le prindrent et lierent si cruellement, que le coeur faillit aux Apostres, et, luy laissé, senfuirent tous.

Ensuite le doulx Aigneau sans tache a esté tourné et viré, versé et tiré, mené et peloté chez quatre juges. Le premier fut chez Anne, qui estoit pere de la femme de Cayphas, ou il fust piteusement traicté en luy et es siens : car un adolescent que lon dit communement que cestoit sainct Jehan [1], vestu de linge blanc, a nud le suivoit, et le tindrent, mais il laissa son linge en leurs mains et senfuit tout nud, et lors courust en Bethanie porter les piteuses nouvelles a sa tres digne Mere la tres doulce Vierge Marie; et revestu hastivement et sitost retourna quil entra chez Anne avec Nostre Seigneur : car il estoit cogneu a la maison (NOTE IX). Sainct Pierre aussi le suivoit de loin jusques a la court : et se arresta a lhuys [2] dehors. Adonc sainct Jehan yssit, et le dict a lhuissiere, ainsi mist dedans sainct Pierre; et comme il se chauffoit

[1] Quelques auteurs modernes, entre autres, Arnauld, Maldonat, etc., pensent que ce n'étoit ni saint Jean ni saint Jacques-le-Mineur (comme on l'a aussi prétendu), mais quelqu'un du village de Gethsemani, qui, éveillé par le tumulte, s'élança du lit par curiosité, et suivit la troupe.

[2] *Lhuys* pour *la porte*.

en la bassecourt avec les ministres (car encores nestoit pas passé le froyt diver) vint illec la chamberiere, et le regarda à la clarté du feu et luy dict : Tu estois avec Jesus de Nazareth; et il le nya disant : Je ne sçay et ne congnois ce que tu dis; et sen yssit hors devant la court, et le coq chanta. Pendant ce temps, Anne en la haulte sale interroguoit Nostre Seigneur de ses Disciples et de sa doctrine, a quoi respondit disant : Jay parlé en apert au monde; jay tousjours enseigné en la synagogue et au temple ou tous les Juifs conviennent [1], et nay rien parlé en secret qui ne soit venu a congnoissance, pourquoy me interrogue tu? Interrogue ceux qui ont ouy ce que je leur ay parlé; ils sçavent ce que jay dit. Lors Malchus, ingrat de la garison de son oreille, lui bailla une cruelle buffe [2]. Mais Nostre Seigneur benignement le reprint de sa folie en disant : Se jay mal dit, monstre tesmoignage du mal, et si jay bien dit pourquoy mas tu frappé? On doibt moult penser ceste injure faicte au Filz de Dieu, Roy des Roys, Seigneur des Seigneurs, Prince des Roys de la terre, souverain Evesque, duquel seulement le Pape est vicaire, dun si vil et pervers garçon serviteur au dyable qui faisoit plus que on ne luy commandoit. Apres le tirerent de la et menerent chez Cayphas, a grand injure de luy et des siens; car selon aulcuns sa tres doulce Mere estoit en Jerusalem en

[1] *Conviennent* pour *s'assemblent.*

[2] *Buffe* pour *soufflet.*

la maison de la Magdalene, et oyant [1] le bruit vint avec ses seurs, elle et Marthe sa seur, apres luy, plorant en icelle nuict et querant son tres aymé Fils et Espoux. Sainct Pierre entra dans la court de Cayphas, et une aultre chamberiere commença a dire a ceux qui la estoient au feu : Vrayment cestuy ci est un de ses Disciples. Et de rechef en jurant le nya disant: Par Dieu le vivant, je ne congneu oncques cest homme; et bien peu apres, comme lintervalle dune heure, lun des serviteurs de levesque, qui estoit cousin de Malchus de qui sainct Pierre avoit trenché loreille, lui dict : Ne tay je pas veu au jardin avec luy? car tu es de Galilée. Et ils luy disoient : Veritablement il est ainsy; tu es lun diceulx, car ta langue le demonstre et le manifeste. Adonc commença a detester, jurer et anathematiser en disant : Par le Dieu le vif, jamais ne le cogneu, ou je puisse fondre en enfer, et estre damné comme excommunié [2]. Et incontinent de rechef le coq chanta, et Nostre Seigneur se tourna devers luy et le regarda; et il recorda la parolle quil luy avoit dict : Avant que le coq chante deux fois, tu me renyras trois fois; et luy yssu dehors plora amerement.

Pendant cecy, les princes de la loy, les prestres, scribes et anciens, et tout le conseil, tenoient le convent [3]

[1] *Oyant* pour *entendant*.

[2] Expression assez plaisante dans la bouche de saint Pierre.

[3] *Convent* pour *assemblée*.

et conseil de Sathanas, et queroient faulx tesmoignaiges contre luy, et ne treuverent point, combien que plusieurs faulx tesmoingz la fussent venus, mais leurs tesmoignaiges nestoient point convenables. Dernierement vindrent deux faulx tesmoingz disans: Nous luy avons ouy dire : Je puis destruire ce temple materiel faict par operation humaine, et apres trois jours reedifier un aultre non manuel ne faict par operation humaine. Ils pervertissoient le sens et les parolles par faulse et mauvaise intencion; car il avoit dit : Vous destruirés ce temple, en parlant de son corps, et je le susciterai au tiers jours. Et pour ce que le tesmoignaige nestoit point convenable, Cayphas tout furieux se leva ou milieu et interrogua lAigneau de Dieu, lequel rien ne respondit. Et comme enragé par impacience, le adjura par Dieu le vif que il dist sil estoit Filz de Dieu benoist. Lors, pour la reverence du nom de Dieu, respondit tellement verité que en tant quil estoit en luy il retiroit les homicides, et, selon sainct Bernard, deicides, de leur malice par la terreur du final jugement, disant : Tu las dit, je le suis. Touttes fois dores en avant vous verrez le Filz de la Vierge seant a la dextre de la vertu de Dieu, et venant es nues du ciel a son jugement. Lors ainsi que blasphemateur fut de tous condamné a mort, et luy firent opprobres et injures innumerables. Car sa venerable face, que les Anges desirent a veoir, fut toute couverte de leurs excreations et gros et puans crachats ; le benderent, et de la sapience divine

jouoient au chapefol [1], en le frappant de toutes pars ou ils povoient, de collées, de buffes, du poing et de ce quilz tenoient en disant : Prophetise nous, Christ, qui ta feru [2], et aultres plusieurs blasphesmes disoient contre luy. Cecy moult [3] luy aggravoit sa douleur. Et sen allans dormir les satrapes, il demoura entre les mains de leurs garsonnailles [4] et serviteurs, qui luy faisoient tous les maulx quils povoient penser, sans quelque repos.

Au bien matin de rechef vindrent les princes des prestres et anciens du peuple tenir leur conseil, et luy demanderent : Si tu es le Christ, dis le nous. Affin que ilz le pussent devant Pilate accuser quil usurpoit la puissance royalle contre lordonnance de Cesar. Et il leur dist : Se je vous le dy, vous ne me croirés pas, et se je vous interrogue, vous ne me reponderés pas, ne me laisserés. Mais lors sera le Filz de la Vierge seant a la dextre de la vertu de Dieu. Et tous luy dirent : Tu es donc le Filz de Dieu; et tantost quil eust respondu : Vous le dictes, secrierent a haulte voix : Quavons nous plus besoing de tesmoignage? car nous lavons ouy de sa bouche. Adonc toute ceste multitude de malignans [5] se leva, et lierent aspremement, durement et vilainement lAigneau pur et innocent,

[1] *Chapefol*, espèce de jeu tenant du Colin-Maillard.

[2] *Feru* pour *frappé*.

[3] *Moult* pour *beaucoup*; en latin, *multùm*.

[4] *Garsonnailles* pour *valets*, *goujats d'armée*.

[5] *Malignans*, c'est-à-dire *malicieux par habitude*, *méchans*.

comme un condamné a mort la corde au col. O quelle douleur eust alors sa piteuse Mere, quant en tel estat premierement le veit, avec sa dolente compaignie, mener et tirer violentement chez Pilate, ou ilz le menoient, affin que sans aultre enqueste le condemnast a leur vouloir! Il estoit matin, et ils nentrerent point au Pretoire (NOTE X), affin quilz ne fussent contaminez [1], mais quilz mangeassent les viandes de Pasques. Pilate adonc yssit hors a eux, et leur dist : Quelle accusation apportés vous contre cest homme? Ils luy respondirent et dirent : Si cestuy nestoit malefacteur, nous ne le te eussions pas baillé. Si leur dist lors Pilate : Prenés le, vous, et selon vostre loy le jugez. Lors les Juifs luy dirent : Il ne nous est pas licite de tuer aucun. Affin que la parolle de Jesus fust accomplye, laquelle il dist signifiant de quelle mort il devoit mourir. Car les Juifs ne povoient crucifier aulcun (NOTE XI). Si commencerent a laccuser en disant : Nous avons treuvé iceluy subvertissant nostre gent et prohibant le tribut estre donné a Cesar, et soy disant estre le Christ Roy. Entra donc au Pretoire Pilate, et appella le doulx Jesus, et lui dist : Tu es Roy des Juifs? Jesus luy respondit : Dis tu ce de toy mesmes, ou aultres le te ont dit de moy? Pilate luy respondit : Je ne suis pas Juif; ta gent et tes evesques [2] te ont

[1] *Contaminez*, c'est-à-dire *souillés*.

[2] *Tes evesques* : voilà une singulière expression dont se sert le P. Maillard pour dire *les princes des prêtres juifs*. Précédemment il avoit donné le nom d'évêque à Jésus mené à Cayphe.

baillé a moi. Quas tu fait? Jesus respondit : Mon royaulme nest pas de ce monde; si de ce monde estoit mon royaulme, mes ministres batailleroient pour moy, affin que ne fusse baillé aux Juifz : mais maintenant mon royaulme nest pas dicy. Si lui dist Pilate : Donc tu es Roy. Respondit Jesus : Tu le dis; car Roy suis je, et en ce je suis né, et a ce suis je venu en ce monde pour donner tesmoignaige a verité; et tout ce qui est de verité par imitation oyt [1] ma voix. Pilate luy dist : Que est ce que verité? Car alors elle estoit incogneue par incredulité; mais il n'attendit pas la response, soy hastant de cuyder le delivrer, pour tant que il congneut que par envie le luy avoient baillé. Car de toutes leurs accusations tesmoigna quil ne trouva en luy cause de mort. Et ilz se efforcoient de laccuser disant : Il a commeu tout le peuple de Judée, commencant des Galilée. Lors quand Pilate sceut quil estoit de Galilée lenvoya a Hérode tetrarche de Galilée, qui estoit la venu a la feste de Pasques. Adonc les Juifz tous furieux a luy le menerent, et la cruellement le traictoient a grant injure, et laccuserent obstinement a Herode, lequel ne queroit que ouyr et veoir choses curieuses et nouvelles. Mais en rien ne respondit plus que un muet le doulx Aigneau : si fust desprisé de luy et des siens, et en moquerie le vestirent de un vestement blanc (Note XII), et le renvoya en lieu de sequence a Pilate. O quelles allées,

[1] *Oyt ma voix*, c'est-à-dire *entend ma voix*.

venues et revenues ou chascun luy faisoit du pis quil povoit. Va apres sa doulce Mere plourant et gemissant en ayant de sa douleur compassion.

Judas, son traistre, voyant quil estoit condamné, meu de penitence infructueuse, raporta les trente deniers aux princes des prestres et anciens du peuple, en disant : Jay peché en baillant par traïson le sang juste. Verité partout reluist, dit sainct Jehan Crysostome. Le traistre de soy mesmes donne tesmoignaige, et clost la bouche a ceulx qui lont condamné, car en ce accuse les princes de la loy, qui a sa penitence furent plus que luy endurciz, en lui disant : Que nous en chault il [1] ? se tu as faict folie, si la prens [2]. Dont il entra en desespoir, et jettés les deniers au temple (NOTE XIII), sen partit et se pendit, et creva par le milieu, si que les entrailles qui avoient conçu la traïson, cheurent [3] toutes dispersées.

Pilate, apres maintes accusations des Juifz auxquelles Nostre Seigneur Jhesuchrist ne respondit

[1] *Que nous en chault il*, pour *que nous importe ; chault*, du verbe *chaloir* (*calere*).

[2] *Si la prens*, c'est-à-dire *tant pis pour toi.*

[3] *Cheurent* pour *tombèrent.* Plusieurs commentateurs modernes, entre autres, Casaubon, Gronovius, Heinsius, pensent que cet événement ne peut être l'effet de la strangulation. Bèze remarque que, d'après la force du grec et les scholies, en place du mot *suspendu*, on peut mettre *précipité ;* et cela donneroit à entendre, selon Scheuchzer, que l'accident de Judas auroit pu être naturel, vu l'enflure violente qui survient d'ordinaire à ce genre de mort. Au reste, le plus sûr est de s'en rapporter au texte de l'Évangile.



riens, tellement quil sen esmerveilloit moult grandement, leur dist : Vous voyés devant vous que je lay interrogué, et ne treuve en luy aulcune cause en ce que vous laccusés ; ne Herodes aussi, car il nous la renvoyé ; et rien contre luy nest faict digne de mort. Or avoient ilz accoustumé en memoire de leur delivrance de la servitude de Pharaon roy de Egypte, de delivrer tous les ans a la Pasques un malefacteur [1]. Commença dabondance sur ce a les prier en leur baillant option de luy ou de Barrabas, larron, infame meurdrier, et traistre seditieux, cuidant [2] ainsi le juste Jhesus delivrer ; car il scavoit quilz luy avoient baillé par envie. Et Pilate se seant en son siege judicial, luy envoya dire sa femme nommée Procula (NOTE XIV) : Rien nest commun a toy et a celuy Juste ; tu nas point de droit en luy ; car pour luy ay aujourdhuy plusieurs choses souffert par vision.

Cependant les princes des prestres et anciens du peuple persuadoient au peuple quilz demandassent Barrabas a delivrance et le doulx Jhesus a mort ; tellement que après maintes contradictions des Juifz crians a haulx et horribles cris que il fust crucifié, deffendant Pilate a son povoir verité, disant quel mal il a faict ? je ne treuve en luy cause quelconque. Quand il nen peust plus, pour faire fin, dist : Je suis innocent du sang de ce Juste. Si devons dire a grant

[1] Les Romains avoient conservé ce privilége aux Juifs.

[2] *Cuidant* pour *croyant*.

desir le tres bon mot que les Juifz dirent a mauvaise intencion : Que son sang vienne sur nous; mais soit en ablution. Pilate se tourna a la turbe des Juifz, disant : Voulés vous que je vous laisse le Roy des Juifz? Et ils respondirent tous a une voix : Non pas cestuy, mais Barrabas. Si leur dist : Que feray je doncques au Roy des Juifz? Et ils le gaignoient a crier : Soit crucifié! Si sen retourna, et cuidant par aultre voye le delivrer, lors le fist prendre et despouiller tout nud a grant honte. Et, selon sainct Augustin, tout estendu a dens a terre (Note XV), frappoient sur son dos comme sur une enclume sans misericorde; de fouets trenchans, le hacherent comme chair a pasté; depuis la plante des pieds jusques au hault de la teste, le sang courant aval a grands ruysseaulx. Apres le font lyer tres estroit et tres durement a la colonne dont lune partie est a Rome a Saincte Praxede, et laultre en lesglise de la montaigne de Syon; et iceluy Sacré Corpus, dit sainct Hierosme, la poictrine capable de Dieu fut trenchée à tour de bras, et les membres remplis de la Divinité furent tous dechirés tout entour jusques es os; et le sang en grant abondance couloit. Ne luy demoura peau entiere. Et, selon sainct Bonaventure, eust icy cinq mille quatre cens soixante et quinze playes. Et se efforçoient de le tourmenter et injurier vestant de une robe de pourpre et manteau vermeil, dont anciennement les Roys seulement usoient : et le couronnerent de ung chapeau despines percentes (Note XVI), jusques au cerveau luy faisant

mille poinctures, selon sainct Bernard et sainct Anselme, parquoy son precieux sang yssoit a grant abondance de tous costés; et luy bailloient en sa dextre ung roseau pour sceptre royal; et sagenouillant devant luy en luy crachant au visaige, disans : Dieu te gard, Roy des Juifz, et le buffetoient et frapoient avec le roseau par moquerie, et le sang couloit sur les crachas, tant que il estoit horrible a veoir comme ung ladre tout pourry, selon la prophetie dYsaïe.

Adonc Pilate de rechef yssit hors, et leur dist : Voicy, je le vous ameine dehors affin que vous congnoissés que en luy nay treuvé aucune cause, voulant ainsi mitiger leur fureur. Lors yssit en ce piteux estat le doulx Jhesus portant la couronne despines et le vestement de pourpre, plein de douleur et de opprobre, disant Pilate : Voicy lHomme; ayés pitié de vostre semblable. Les Juifz felons dirent de cueur endurci : Oste le, oste le, il nous est grief a veoir; crucifie, crucifie le. Voyant Pilate que en vain avoit laboure, leur dist par indignation et mocquerie : Prenés le vous et le crucifiés, car je ne treuve en luy cause, mais pour cuider contenter vostre enragerie et obstination, je lay mis en cest estat. Lors comme chiens deshontés luy dirent a hault cry : Nous avons la loy, et selon nostre loy doibt mourir, car il sest faictz Filz de Dieu. Adonc quant Pilate eust oui ceste parolle, eust plus grant freyeur, et craignit avoir mis la main au Filz de Dieu, si le remena de rechef au Pretoire. Lors demanda Pilate au doulx Jhesus: Dou es tu? Et

il ne luy respondit riens. Donc luy dist Pilate : Ne parles tu point a moy? ne sces tu pas que jay puissance de te crucifier et de te delivrer? Voyés clairement comment il se condamne luy mesmes. Respondit le doulx Jhesus : Tu naurois point de puyssance en moy aulcune sil ne testoit donné de dessus. Et pour ceste cause, queroit lopportunité Pilate a le delivrer; mais les felons mastins Juifz crioient a haulte voix horrible : Si tu le laisses sans le condamner, tu nes pas amy de Cesar; car quiconques se faict Roy contredict a Cesar. A ces paroles le miserable Pilate, aveuglé davarice et ambition, amena dehors Nostre Redempteur a sa dextre diniquité pour accomplir leur vouloir, sur le pavé appelé lithostrostos nommé en hebreu gabata [1], ainsi comme vers la piscine; et estoit deja passée lheure de dix heures du vendredy (Note XVII), et selon aulcuns luy envoierent grant nombre de pecune. Et luy estant assis au siege judicial commença a resumer le proces en disant aux Juifz : Voicy vostre Roy; lesquels horriblement a une voix sescrioient : Crucifie le. A mort, a mort! O combien ceste clameur frappoit au cueur du doulx Aigneau sans tache Nostre Seigneur Jhesuchrist, et de sa tres digne Mere et de tous ses bons amis! Pilate leur dist : Crucifieray je vostre Roy? Respondirent les evesques

[1] Ce lieu, appelé en grec *lithostrotos* (*Voy.* Pline, liv. xxxvi, c. 25), et en hébreu *gabbatha* (*Voy.* S. Jean, xix, 13), étoit une estrade élevée, entourée d'une balustrade, et pavée en pierres de diverses couleurs, c'est-à-dire en mosaïque.

a haulte voix : Nous navons Roi que Cesar; et toujours croissoit le cri et tumulte du peuple demandant que il soit crucifié. Pourtant voulant leur satisfaire, Pilate lava ses mains devant tous (Note XVIII) en disant comme dit est : Je suis innocent du sang et mort de ce Juste, bien vous en souviengne. Mais toute leau de ce monde ne leust pas lavé. Les Juifz (qui non seulement se assoubjectirent aux Romains qui apres les destruisirent, mais aussy au grand dyable) dirent : Son sang soit sur nous et sur nos enfans (Note XIX), dont jusques a maintenant souffrent la peine ceulx qui demeurent obstinez en infidelité.

Lors se tourna linique et pervers Pilate a prononcer la sentence (Note XX) contre linnocent Jhesus Aigneau sans tache, qui se mist a genoulx devant luy, selon aulcuns docteurs contemplatifz, les mains jointes, les yeulx levés amont en plorant; et la sentence jettée contre luy, baisa la terre en remerciant Dieu son Pere [1]. Ainsi le fol et inique president, contre tout ordre de justice, laissa aux Juifz Barrabas et leur livra le doulx Aigneau de Dieu a leur volunté (Note XXI); ce que jamais on ne feist ne a traistre ne a meurdrier mesmement de ses parens; mais leur peine est limitée affin quil apparoisse quelque misericorde : ce que fust gardé aux deux larrons qui furent aussi condemnés a estre avec luy crucifiez. Ainsi a esté exposé

[1] Ce fait ne se trouve ni dans l'Évangile, ni dans les commentateurs que j'ai consultés; il est sans doute le fruit de l'imagination des docteurs contemplatifs dont parle Maillard.

lAigneau tout innocent aux loups, lyons, chiens affamez, a le traicter cruellement a leur vouloir. Pourtant ce quilz povoient penser daffliction, de doleur, de blaspheme, de mocquerie et dinfamie comme silz neussent rien encore faict environ luy, sans quelconque misericorde, de rechef luy faisoient; car maistre Jehan Gerson dict quilz le firent rebattre, revestir de pourpre et recouronner despines, et comme devant adorer par mocquerie, cependant que les sergens crioient par les rues que chacun se rendist en la montaigne de Calvaire (Note XXII) pour le veoir crucifier, et quon queroit ce quil failloit. Et apres que ils le eurent a leur vouloir mocqué, luy devestirent le pourpre affin que on le congneut, et le decouronnerent, et luy vestirent ses vestemens et le recouronnerent. Langue ne sçauroit dire, ne cueur penser, ne main escrire la douleur et la peine que pour nous endura.

Le Filz de Dieu eternel se chargea luy mesmes de la croix, et la portant yssit de son bon gré et pure volunté sans aulcun efforcement (Note XXIII) a venir en Calvaire. En portant sa croix, il portoit le sceptre de son empire sur ses espaules [1]; elle estoit longue de quinze pieds, pesante cent livres (Note XXIV). Bien luy aiderois si de bon cueur tu portois la croix de penitence apres luy, non pas comme Symon Cireneus a

[1] Comment le P. Maillard n'a-t-il pas cité Isaïe, IX, 6, qui dit formellement : *Et factus est principatus super humerum ejus?*

qui ilz firent faire ceste corvée, pourtant que il estoit si debilité quil trembloit tout, et plus ne povoit faire pas, car sa douleur creust si fort quant il rencontra sa douloureuse Mere a lyssue de la cité (NOTE XXV), qui sestoit hastée par le plus court chemin pour soy mettre en lieu pour le veoir a son ayse; si sentre regardoient piteusement, dont le dard de douleur percea leurs cueurs en ceste adversité, comme le dard damour les perceoit en prosperité, tellement quil appuya sa croix sur une pierre de tristesse. Et sa douloureuse Mere cheut toute pasmée; auquel lieu depuis fut faicte une esglise nommée Nostre Dame la Pasmée. Et ainsi pour haster sa mort de peur qui ne defaillist avant avoir souffert la mort honteuse, terrible et cruelle que ilz luy veuloient veoir souffrir, contraignirent le dict Symon pere de Ruffus et Alexander, disciples de Nostre Seigneur, qui estoit payen, venant du vilage en la cité, porter sa croix.

A ce petit arrest [1] se leva Nostre Seigneur, puis se tourna aux femmes qui le lamentoient, plaignoient et plouroient, et leur dist: Filles de Jerusalem, ne veullés plourer sur moi, mais sur vous mesmes et sur vos enfans, car cy apres viendront les jours auxquels on dira : Benoistes sont les brehaignes [2] et les ventres qui nont point engendrés, et les mammelles qui nont

[1] *A ce petit arrest*, c'est-à-dire *à ce petit moment de repos*.

[2] *Brehaignes*, vieux mot bas-breton, pour signifier *stériles*. Il devoit être familier à Maillard, qui étoit né en Bretagne. En patois bourguignon, on dit *braime*.

point allaicté. Lors commenceront a dire aux montaignes, chéés sur nous, et aux roches, couvrés nous.

Puis se tourna vers Calvaire nostre souverain Seigneur, parfaisant son chemin, disant ses secretes oraisons jouxtes les premieres du jardin dOlivet, et alla mil trois cens pas plein de sang (Note XXVI).

Et venu au terme et fin de son pelerinaige, les felons Juifz lui chanterent le grant *Per omnia* sur la teste, urlans, cryans, et menans grant joye : et ses bons amis plouroient par pitié et compassion. Lors sonna la trompette : fut cryé a haulte voix : Qui vouldra veoir Jhesus de Nazareth le faulx prophete crucifier, si savance de monter. Si y monta cent quatre vingz mille personnes, selon maistre François Chimenes, patriarche de Jerusalem, en son Livre des Anges.

Cependant que on faisoit lappareil de la crucifixion, fust mis lié Nostre Seigneur en une chartre que lon montre encore aux pelerins soubs le lieu ou il fust crucifié.

Puis fust tiré amont, quant tout fust prest. (Ja commencent les haultz mysteres de nostre redemption, car sainct Augustin dist que sainct Jerosme trouva par les anciens docteurs hebrieux que ou lieu ou fust mise la croix de Nostre Seigneur, fust immolé le mouton qui tenoit par les cornes aux espines du buysson que immola et sacrifia a Dieu Abraham pour Isaac. Les cornes des clous es mains et es pieds tindrent

le doulx Aigneau de Dieu couronné despines en la croix : et ainsi sacrifiée lhumanité, demoura la Divinité en vie eternelle.)

Regarde maintenant comment tres cruellement on le despouille dernierement, et pense que on le descouronna ici la seconde fois a grand peine et douleur; et pourtant que les vestemens estoient ja glacés, et tenans a son precieux sang figé, ne povoient les tirer. Si vindrent les bourreaux, et a grand violence le despouillerent a rebours, tellement quilz luy renouvellerent toutes ses playes, a plus grand douleur que devant, en emportant sang, cuir et chair a grans morceaux. Ainsi demoura lAigneau sans tache tout escorché au vent qui en ses playes courantes de sang a plain entroit, et moult ce laffligeoit et cuisoit estant tout nud, sans drap, ni linges, a grand honte de sa virginité, selon sainct Ambroise. Et la tierce fois, selon maistre Jehan Gerson, le recouronnerent du chapeau despines. Lors fust accompli, selon sainct Bernard, ce que Ysaïe dict que les Anges plourerent amerement voyant leur Roy et Souverain Seigneur en tel estat.

Quoique non escript en lEvangile, piteusement, selon sainct Bonaventure en ses contemplations, on peut croire que le doulx Saulveur se inclina devant la croix couchée a terre les mains joinctes et que il la baisa en monstrant le desir que il avoit de nostre redemption, faisant a Dieu son Pere cordiale oraison : Toy donc, Pere tres clement, je te prie, supplie,

requiers, que tu acceptes et benisses ces dons de mon ame et de mon corps unis a la personne de moy ton Filz, qui ma livré de trop grande charité en ceste croix crucifié. Reçois moy ton aymé Filz, qui me offre en sacrifice pur sans macule pour le salut de lhumain lignaige et remission des pechés. Ja cessent les sacrifices du Vieil Testament. Voicy le corps de ton Filz tout escorché; ja sont passés trente trois ans; jay eu toujours les yeulx de mon ame a ceste croix en la desirant pour satisfaire a ta justice; elle me plaist et je laccepte.

Adonc Nostre Seigneur le doulx Jhesus voluntairement estendit les bras, mains et pieds sur larbre de la croix, les yeulx au ciel levés comme donnant congé aux bourreaux de le crucifier. Si prindrent une des mains, et a grand force et violence lattacherent avec un gros clou mal forgé par le meillieu des nerfz qui la se retiroient pour la douleur, pourquoy laultre main ne povoit attoucher au pertuis que devant avoient faict. Si la tirerent avec cordes si violentement que les veines rompirent et les joinctures furent, selon aulcuns, desjoinctées comme a deux doigts; et ainsi cruellement estendirent les bras roides comme une corde darc tendue, ou peau de parchemin sur herse. Lors fut levé amont, selon sainct Bonaventure et sainct Hierosme, le corps branlant et ça et la. Nicolas de Lyra dist quil fut tout cloué a terre et que avec cordes lassées aux aisselles et au dessus des pieds lun croisé sur laultre, le trainerent tellement que jouxte

la prophetie du psalmiste David, on povoit nombrer tous les os. Ainsi fust desmembré lAigneau de Dieu au sacrifice a si grant martire que ce fust la plus grant douleur quil ait souffert sans mourrir ainsi quil a depuis revelé. Adonc devant quilz eslevassent amont Nostre Seigneur crucifié avec trois clous (NOTE XXVII), selon la plus commune opinion, Pilate escrivit le tiltre et le posa sur la croix. Et estoit escript en hebreu, grec et latin : Jesus de Nazareth Roy des Juifz (NOTE XXVIII). Neantmoins que Pilate le feist en se mocquant des Juifz par vengence : dont leurs evesques luy dirent : Ne vueille pas escrire Roy des Juifz, mais que il a dist : Je suis Roy des Juifz, voullans luy imposer arrogance et presomption. Mais Pilate se tint ferme disant : Ce que jay escript, jay escript. Ainsi avoit esté prophetisé par le psalmiste : Ne corrumpés pas linscription du tiltre. Ainsi leverent la croix du Filz de Dieu, et la planterent au rocher qui encore apparoist cave. Et pour le branle on peut piteusement croyre que tout son sacré corps derriere refrappa a la croix, dont toutes ses playes furent renouvellées, les joinctures dessurées, et les veines rompues et seslargissoient les playes.

En ceste angoisse indicible yssit une flamme du feu damour quant il dist : Pere, pardonne leur, car ilz ne scavent ce quilz font. A ceste cause comme poures serfz rachetés du gibet et des prisons denfer, devons icy recognoistre nostre piteux Seigneur et Pere, qui nous a rachetés dun si grant prix, et le glorifier,

porter son nom et le servir dame et de corps et de tous nos biens, en luy faisant foy et hommaige par adoration de latrie qui est deue seulement a Dieu, que nous tenons tous de luy seulement.

Quel grief tourment lors souffrit le doulx Jhesus quant tout le fais de son precieux corps tenoit seulement es clous qui rompoient et eslargissoient avec grant violence les playes des mains et des pieds, dont couroit sang de la fontaine de misericorde a quatre ruysseaux, et le cinquiesme yssit apres sa mort de son costé par la lance de Longis, combien que des maintenant les poinctures de la couronne despines refrappée du dict branle a la croix tirerent tellement le demourant du sang de la teste quelle sembloit un grant ruysseau.

Quelle humilité dans nostre doulx Saulveur obeissant a son Pere jusques a mort ignominieuse de la croix, en lieu abominable, entre deux larrons (Note XXIX), tout nud devant cent quatre vingz mille personnes, dont les passans le blasphesmoient, branlans leurs testes, et disans : Vach qui destruis le temple de Dieu, et en trois jours le reedifie. Semblablement les princes des prestres avec les anciens et scribes, soy mocquans disoient : Il saulve les aultres, et il ne se peut pas saulver. Il se confie en Dieu : le delivre sil veult maintenant, car il a dist : Je suis Filz de Dieu. Sil est Roy dIsraël, descende maintenant de la croix, et nous croyrons en luy. Les bourreaux gens darmes aussy le democquoient divisans entre eulx

en quartiers sa coste, et jouerent de sort a qui auroit sa robe inconsutile (Note XXX). Et venans a luy luy offroient vinaigre a boire, mais nen voulust point boire (Note XXXI); et luy disoient : Si tu es Roy des Juifs, sauve toy et nous donne salut. Cecy mesmes luy reprochoient les larrons qui estoient avec luy crucifiés. Cependant on congnoit la contrition et confession du bon larron qui en cest article de la mort et Passion de nostre Redempteur et Saulveur reprint son compaignon, duquel sainct Luc dict que lun des larrons qui pendoit, le blasphemoit, disant : Si tu es le Christ, saulve toy mesmes et nous. Et pour concorder les evangelistes, tiennent les docteurs que par avant tous deux le blasphemoient, mais apres conscience reprint le bon larron, enseigné et instruit de celuy qui pendoit au milieu, voyant sa patience et les miracles qui furent lors fais en toute la machine du monde. Et se repentit et blasmoit laultre en disant : Et ne crains tu point Dieu qui est en ceste demnation? Et confessa sa propre coulpe en disant : Et nous certes justement sommes condemnés; car nous recevons choses dignes en nos faicts, ainsi que lavons desservi; mais cestuy na point faict de mal. Ainsi preschoit aux assistans linnocence de Nostre Seigneur. Mais voyant quils nen faisoient compte, retourna convenablement a celuy qui voit les cueurs, et luy disoit : Sire, aye memoire de moy quant tu seras venu en ton royaulme; et luy respondit le doulx Sauveur : Aujourdhuy seras avec moy en paradis. Et ainsi quun

victorieux Roy, retournant de la bataille, pour triomphe, maine avec soi les plus notables prisonniers, ainsy faict nostre Roy souverain, victorieux de lennemy denfer, maine le bon larron avec luy en paradis.

Les Apostres, dit sainct Ambroise, sen estoient fuis, sa tres loyalle Mere la Vierge Marie estoit jouxte [1] la croix, toute droicte, regardant de ses piteux yeulx les playes de son cher Filz, son Dieu, son Pere, son Espoux, Frere et Amy, tout son soulas [2] et parfaicte joye, cognoissant que par sa mort et Passion amere, il rachetoit tout le monde precieusement comme Redempteur et Saulveur de nos povres ames. Viens donc (dit sainct Anseaulme) avec ceste tres piteuse Mere et avec sainct Jehan a la croix, et contemple au plus pres que tu pourras la face de ton Redempteur toute couverte de crachas et sang figé, enflée, noircie, toute defaicte, et tout son sacré corps comme celuy dun ladre; lors ne sera pas sans compassion, soupirs et gemissemens, ouyant le Filz dire a sa Mere, demonstrant le glorieux sainct Jehan : Femme, voyla ton filz; et a sainct Jehan : Voyla ta Mere. Lequel, ainsy que dist sainct Ambroise, testa en la croix, et fist son ordonnance, divisant offices de pitié entre sa digne Mere et son aymé Disciple. Il ordonna aussy testament non seulement publique mais aussy domestique. Ce testament signa sainct Jehan

[1] *Jouxte*, du latin *juxtà ; près de, auprès, selon.*

[2] *Soulas ; plaisir, contentement.*

digne tesmoing et notaire de un si grant Testateur; bon testament et utile; non de pecune ou chose temporelle, mais de la vie eternelle, escript veritablement non pas dencre materielle, mais selon les droicts des chevaliers loyaux, mourans en bataille sur lespée de la croix, de son sang precieux, avec le doy de Dieu le vivant, vertueusement escrivant sept beaux mots jouxte les sept petitions de la Paternostre. [1]

Ainsi en toute paix, dicelle heure la print le Disciple en la sienne Mere. Depuis ceste heure jusques a heure de nonne furent faictes tenebres sur la terre universelle (NOTE XXXII).

Cependant nostre doulx Seigneur Jhesus Christ estoit en la croix languissant, les peines croissoient, et fort saffoiblissoit, tous les membres tiroient a la mort. Les genoulx luy ployoient pour le fais du corps, et les mains et les bras presque rompoient. Environ heure de nonne sescrya a haulte voix disant : Hely, Hely, lama zabathani, cest a dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy mas tu delaissé? Sa tres douloureuse Mere estoit la presque morte de douleur, pitié et compassion; laquelle adonc le veioit languissant, les yeulx tous morts, les levres toutes mortes, la bouche ouverte, la langue sanglante, la chere basse, la face enflée et tout le corps asseiché, couvert de sang mort et figé, le ventre tenoit au dos et sembloit ne avoir point de entrailles, son chief et sa barbe glacez

[1] *Paternostre*; on nommoit ainsi l'*Oraison dominicale*.

de sang, et ne avoit ou recliner sa teste, que le col navré ne pouvoit plus soustenir.

Demande le venerable docteur Bede pourquoy est ce que sainct Jehan dist que Nostre Seigneur print le vinaigre (car la y avoit un vaisseau plêin de vinaigre et tantost quil eust dist : Jay soif, courust un deulx prenant une esponge et lemplit de ce vinaigre, et lattacha a une longue canne ou roseau, et luy donnoit a boire. Et se mocquans de luy disoient : Attendés, voyons si Helie viendra a le deposer). Et sainct Marc dist quil nen print point, et sainct Mathieu dist quil nen voulut boire. Cecy facilement est solu, car il nen print point pour le boire, mais pour accomplir ce que estoit escript, et sainct Jehan Chrysostome dist a ce propos que simplement ne different point gouster et ne boire point. Pourtant incontinent dist la sixiesme parolle qui est : Tout est consummé. Cest a scavoir ce que les prophetes avoient prophetisé de la satisfaction ordonnée par la divine Justice par ce sainct sacrifice en la redemption de nature humaine.

Lors commença a languir, tournant les yeulx en la teste en la maniere de ceulx qui meurent, maintenant les ouvrant, puis les clouant [1], en inclinant sa teste ça et la, comme en disant adieu a sa tres digne Mere et a ses aultres amis qui la estoient; les puissances et forces lui failloient, les veines estoient vuides, tout son precieux sang espandu, fors aulcun

[1] De *claudere* : *fermer*.

peu au dedans es entrailles qui luy tenoient le cœur seul entier et frais, car il estoit de tres bonne et forte nature et tres bien complexioné. Si secria a grande et haulte voix tellement que, comme dict le glorieux ami de Dieu monseigneur sainct Bonaventure, il fust ouy jusques aux enfers, disant la septiesme parolle : Mon Pere en tes mains je recommande mon esperit. Considere ici (lecteur chrestien) et pense attentivement que cestuy qui est yssu du sein de son Pere et est venu au monde comme le haym (NOTE XXXIII) de la pescherie du Pere Eternel avec le retz, fille ou saigne [1] de abondante charité, jeté en la mer de ce monde, par la Divinité, est ramené au rivage du sein et poictrine du Pere, plein de tous les predestinés et elus, et les recommanda es mains de son Pere. En ce grand cry, selon sainct Hilaire, se douloit [2] que il nemportoit tous les pechés.

Enfin nostre Redempteur, inclinée sa teste sur sa poictrine, ainsi comme en disant adieu a son Pere, rendit, bailla, renvoya hors son sainct et sacré corps, son esperit. Lequel, ainsi que dict sainct Vincent de Vennes, ne voulut pas incontinent tout droict monter au ciel; mais de sa grande humilité voulust descendre es enfers moult secretement. Et en ceste descente de la tres saincte ame du doulx Jesus Christ au lymbe, furent enyvrées damour et de gloire divine les sainctes

[1] *Fille*, c'est-à-dire *filet*, et *saigne*, qui vient du latin *sagena*, signifie aussi un filet à pêcher, qu'on appelle *seine*.

[2] *Se douloit*, de *dolebat*; *étoit fâché*.

ames et celles de purgatoire delivrées comme dict est, et la puyssance des dyables lyée et diminuée.

Or est maintenant le sacrifice du doulx Saulveur en trois parties : une partie demoura en la croix, son sainct et digne corps ; laultre partie fust son precieux sang espandu a terre au pied de la croix ; laultre fust la tressaincte ame, comme dict est. Chose merveilleuse et plus a penser devotement qua parler en balbuciant. Qui pourroit comprendre (dict sainct Bonaventure) lacerbité, aspresse, atrocité et cruaulté de ce douloureux et tres amer tourment, quant pour la demesurée grandeur de travail et de peine que il sentoit jusques au bout de sa puissance, force et vertu humaine, hastivement fust separée sa tressaincte ame davec son sacré corps ; car en estoit demouré le sang du cueur tout frais ou est la fontaine de vie, comme apres apparut en sa lanceation ; et ainsi mourust tout plein de vie a tres grant douleur et affliction ; ce que declaira par sa grande voix et exclamation, a laquelle tremblerent tous les membres de sa tres piteuse Mere, et ainsi que depuis a revelé. Luy sembloit que en son oreille estoit presente toutes les fois quelle y pensoit en son vivant. Lors sespama tellement quon cuydoit quelle fust trespassée avec son Filz. Dict icy Origenes que grandes choses furent faictes, pourtant quil crya si hault cry, le voile du temple fut rompu et divisé depuis le hault jusques au bas [1], et toute creature, dit

[1] Ce voile étoit d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de lin ; il cachoit le Saint des saints dans le temple.

sainct Hierosme, a eu compassion jouxte sa maniere de son Createur mourant ainsi honteusement : le soleil perdit sa clarté, la terre trembla, les pierres fendirent (NOTE XXXIV) : mais les miserables pecheurs humains sont seuls sans compassion pour lesquels seulement il a souffert mort et Passion. Dont, dict sainct Bernard : Qui nest a ceste voix esmeu de compunction, il est plus pesant que la terre, plus dur que pierre et plus puant et ord [1] que les monumens qui lors se ouvrirent et rendirent leurs morts, lesquels apres la resurrection de nostre Saulveur vindrent en Hierusalem et apparurent a plusieurs ainsi que tesmoigne lEvangile.

Lors (comme dict Theophile) sortist a son effect ce que Nostre Seigneur avoit dict : Avant je seray eslevé de terre, je tireray toutes choses a moy ; car il attira le bon larron, lequel, selon sainct Augustin, voyoit commencer les signes dessus dicts, et a luy se convertit. Item le Centurion, lequel voyant que il avoit rendu lesperit ainsi cryant a haulte voix, glorifia Dieu en disant : Vraiment cest Homme juste estoit Filz de Dieu ; et ceulx qui estoient avec luy, veu le mouvement de la terre, craignirent grandement ; mesmes toute la tourbe et commun peuple qui estoient venuz, a ceste veue sen retournoient frappant leurs poitrines.

[1] *Ord* veut dire *sale, malpropre*. Cet adjectif, qui a disparu de la langue, se retrouve dans le substantif *ordure*.

LEvangile dict que ses amis et congneus [1] estoient loing de luy, et les femmes qui lavoient ensuivy de Galilée, lesquelles luy ministroient et servoient: entre lesquelles estoit Marie Magdalene, et les deux seurs de sa tres piteuse Mere la Vierge Marie, qui estoit jouxte la croix regardant en plourant tendrement son tres cher Filz mort en tel estat. Comme dict sainct Augustin, ceste tres douloureuse Mere se levoit sur les pieds, estendant ses bras a le toucher, mais ne povoit et recheoit [2]. Si ambrassoit la croix, et la baisoit en celle partie qui estoit arrousée de son précieux sang, lequel avec sa sacrée bouche elle touchoit; aussi baisoit la terre ou estoit espandu, tellement que sa face palle et toute morte estoit toute vermeille du sang precieux de Nostre Seigneur [3]. Oultre plus les Juifz, pour lhonneur du samedy jour ensuyvant, qui leur estoit la grande feste de Pasques, afin que les corps ne demourassent pendus es croix (NOTE XXXV), prierent Pilate que (leurs cuisses froissées) fussent despendus. Vindrent donc plusieurs gens darmes qui ainsi le firent aux deux larrons: et comme ils vindrent a Nostre Seigneur Jhesuchrist et trouvassent quil estoit ja mort, par les prieres et piteuses supplications de sa tres douloureuse Mere, de sainct Jehan, de Marie Magdalene et des aultres ses amys quy la

[1] *Congneus*, de *cognati*; *parents*.

[2] *Recheoit*, pour *retomboit*.

[3] Où le P. Maillard a-t-il trouvé de pareils détails?

estoient, ne luy froisserent pas les cuisses jouxte la figure de lAigneau pascal, dont Nostre Seigneur avoit commandé par Moyse ne briser point les os, ne casser.

Mais un vieil gens darmes, ancien chevalier, lors cruel et orgueilleux, ne faisant compte de leurs pleurs et prieres, avec une lance luy ouvrit son costé dextre, dont yssit sang et eaue, sang en prix de redemption pour la remission de nos pechiés, et eaue en ablution de nos pechiés et refrigeration de nos concupiscences et repression de toute tentation. Disent aulcunes histoires que Longis (NOTE XXXVI) sentant la vertu de ces precieuses choses salutaires, de ses doys teinctz du sang de Nostre Seigneur, toucha ses yeulx dont paravant ne veoit point ou bien petit, et incontinent fust illuminé et se convertit, et depuis vesquit sainctement et mourut martyr.

Pourtant le noble seigneur Joseph dArimathie, bonhomme et juste, secret disciple de nostre Saulveur Jhesuchrist, pour la crainte des Juifz, jamais ne sestoit consenti a leur mauvais conseil et jugement, et attendoit par foy, esperance et charité, le royaulme de Dieu. Il vint et entra hardiment chez Pilate, et luy pria et demanda quil descendist et ensepulturast ou par luy ou par les siens, le sacré corps de nostre Saulveur et Redempteur Jhesus. Et Pilate oyant sa requeste, sesmerveilla quil fust ja mort, ne considerant pas la tres cruelle peine et ignominieuse que il luy avoit faict si durement souffrir, et que toute la

nuyct navoit eu repos, mais travail et tourment. Lors interrogua sil estoit ja mort; et comme il eust cogneu du Centurion, donna le sacré corps a Joseph, et commanda quil luy fust rendu et baillé. Lequel acheta un linge ou drap de fine toille, et sen vint en Calvaire. Vint aussi Nicodeme avec luy, qui de nuyct premier estoit venu au doulx Jhesus, portant oignement comme cent livres de myrre et aloues, avec leurs gens qui portoient ses instrumens a ce faire necessaires; lesquels (selon la contemplation de sainct Bonaventure) veit de loing la tres douloureuse Mere de Dieu assise avec sa compaignie, en attendant laide de Dieu. Et lors tous sesleverent aiant grand paour que ce fussent aucuns qui veinssent encore le injurier et persecuter; et regardant sainct Jehan ce que cestoit, dit: Benoist soit nostre Dieu qui nous a envoyé ayde, car je congnois la Joseph et Nicodeme qui sont disciples de nostre Maistre; et convenuz et assemblez sagenoullerent les uns vers les aultres en plourant si tendrement a chaudes larmes, quilz ne povoient dire mot les uns aux aultres et sembloit que tout deust demeurer. Lors dirent Joseph et Nicodeme : Nous avons grant deuil au cueur des choses qui contre justice luy ont esté faictes, car nous voyions bien que les iniques et pervers ont supplanté le Juste. Nous leussions voluntiers delivré de si grande injustice si nous eussions peue; a tout le moins nous ferons ce petit service a Nostre Seigneur et Maistre. Lors soy levans se appareillerent a descendre le divin corps de Nostre

Seigneur. Les uns monterent a desclouer la main dextre, les aultres la senestre, les aultres au meillieu a soustenir son divin corps, chacun en droit soy faisant service au corps de Nostre Seigneur. O combien sont telz gens eureux! Lors sesforcoit la tres digne Mere de Dieu de soy tenir sur les pieds, levant ses bras pour attoucher les mains du corps de Nostre Seigneur, qui ja pendoient aval. Et quant elle put tenir la dextre main, la baisa moult reverentement en grandes larmes et soupirs. Et les pieds desclouez, le descendirent et le mirent (ainsi que lon croit piteusement) en son giron; et comme dist sainct Bernard, elle tenant la teste de luy et ses espaules, larmes couroient de ses yeulx comme deux ruysseaux de fontaine qui arrousoient toute la face de son cher Filz. Plouroit sainct Jehan asses pres delle, soustenant le milieu du corps sur le sidone [1] estendu sur son giron, regardant piteusement sans cesser le costé ouvert auquel le soir devant sestoit recliné; et les seurs de la tres doulce Mere de Dieu estoient vis a vis deulx; saincte Marthe estoit aupres. Il suffisoit a la glorieuse dame Marie Magdalene destre aux pieds divins ou elle avoit obtenu remission de ses pechiés, grace et devotion et la resuscitation de son frere le Lazare. Et sans doubter, la y avoit grand multitude dAnges. Lors fust accomplie la prophetie de Ysaye : Les Anges de Dieu plouroient amerement. Qui seroit celuy des anges,

[1] *Sidone; drap, suaire, linceul.*

archanges ou principautés, throsnes, cherubins ou seraphins, qui illec neust plouré, voyant contre nature lAuteur de nature, Dieu immortel, nostre doulx Saulveur et Redempteur Jhesus homme mort, ainsy estendu en piteux et cruel estat, et sa tres digne Mere, leur Dame et Maistresse, Royne et Princesse du ciel et de la terre, en tel angoisse?

Joseph et Nicodeme voyans le soleil reconcer [1], et que la nuyct sapprochoit, et quilz se mettoient en dangier, dirent a sainct Jehan : Prions nostre Dame bonne et saincte Maistresse quelle permette lensevelir. A quoy respondit : Que voulés vous faire? Voulés vous que je vous laisse sitost le corps de mon cher et aymé Filz? Lesperit sen est allé a Dieu, et encore me ostés le corps; mais je loctroye par la volunté de Nostre Seigneur Dieu, qui la ainsy ordonné, comme dict Ysaye, que son sepulcre sera glorieux. Lors prierent a tous quilz labourassent a loindre et le oignirent de myrre et aloes dessus dictz, en plourant sans fin, car sa tres douloureuse Mere ne se hastoit pas de son costé, ne la glorieuse Magdalene, qui plouroient lune a la teste, laultre aux pieds comme deux fontaines, lune de innocence laultre de penitence. Voyant sainct Jehan que lheure tardoit pria a la tres digne Mere de Dieu, quelle se condescendist. Et cependant Joseph et Nicodeme firent haster la glorieuse Magdalene, et du sidone ensevelirent le sainct et sacré

[1] *Reconcer; revenir en arrière, s'affoiblir, baisser.*

corps de Nostre Seigneur. Se mist la tres piteuse Mere de Dieu a oindre sa part, et ses seurs et sainct Jehan luy aiderent (NOTE XXXVII), tellement que du suaire lenveloppa. Adonc Joseph et Nicodeme leverent le corps divin de Nostre Seigneur : et le corps levé, les sainctes Dames et sainct Jehan le prinrent avec grande reverence et se tournerent a le porter au sepulcre, lequel estoit en un jardin pres de ce lieu, tout nouveau, auquel il navoit encore esté mis aulcun : et ledict sepulcre estoit taillé en un roche (NOTE XXXVIII), qui a esté a la confirmation de la foy de sa resurrection. Car luy et non aultre yssit du sepulchre tout clos, lequel on ne pouvoit fouyr ou miner par dessoulz. En ce lieu donc le poserent pour la vigille du sabbat pour ce que le monument estoit pres, et mirent une grande pierre a lhuys du monument.

Tantost prindrent congé Joseph et Nicodeme de la tres digne Mere de Dieu, et sainct Jehan se retourna vers eulx et leur dict : Allez vous en hardiment puisque la chair et le divin corps de nostre bon Maistre est mis au sepulchre, et chascun de nous vous en remercie. Et iceulx respondirent : A Dieu en soient les mercis; et se inclinerent vers la tres digne Mere de Dieu, en luy disant adieu et sen partirent incontinent, car ils avoient haste.

La tres loyalle Mere se tourna vers le sepulchre inclinée, faisant son oraison, et la estoit Marie Magdalene et les aultres qui lavoient ensuivy de Galilée, soy seantes jouxte le sepulchre, voyant le

monument et comme estoit mis le corps de Nostre Seigneur.

Apres laccomplissement de ceste piteuse contemplation les benoistes Dames retournerent en Hierusalem pour y preparer encores epiceries et oignemens; et selon le mandement de la loy le samedy se tindrent a repos. Mais les princes des prestres ne firent pas ainsi, car vindrent a Pilate disans : Seigneur, nous sommes recollans [1] que ce seducteur et trompeur encore vivant disoit : Apres trois jours je resusciterai; commande, se il te plait, que le sepulchre soit gardé jusques au tiers jour, affin que ses Disciples ne lemblent [2], disans au peuple quil est ressuscité de mort a vie; parquoy a ceste occasion seroit lerreur plus grant a la fin que au commencement. Et leur dict Pilate : Vous avez des gardes, allés, et faictes le garder comme vous lentendrés (XXXIX).

(Ici se termine l'historique de la Passion donné par le P. Olivier Maillard. Il y ajoute quelques réflexions pieuses dont le style nous paroît encore devoir trouver place ici, d'autant plus qu'elles sont relatives à la Passion, et au peu de profit qu'en retirent les gens du monde.)

Escoutons ce que le Redempteur nous dict deffect et par œuvre, par sainct Bernard : Il nest pas decent,

[1] *Recollans* pour *ressouvenans*.

[2] *Lemblent* pour *l'enlèvent*. Le vieux mot *embler* se trouve encore dans nos dictionnaires; il signifie *ravir avec force*.

congru, ne convenable que le membre du corps soit delicat, vivant en delice et le corps se gaudisse en volupté soubs la teste de celuy qui est couronné despines. Je porte (dict Nostre Seigneur) la couronne despines, et tu as en ta teste chapeau de fleurs, ou aultres ornemens de vanité mondaine. Jay les clous fichés en mes mains, et tu as les petits gans es mains de paour que ne soient ternies. Tu danse et prens tes delitz en ornemens precieux et curieux, mesmes homme et femme aiant chemises fines et delicates, vivans en toute volupté. A la mienne volunté tu pensasse comment avec un vestement blanc je fus demoqué comme un fol en la maison de Herode. Tu te repose de tout bien, prenant grant peine en choses de ce monde, et jay tant labouré pour toy jusques a la mort les pieds cousus a la croix. Jay eu pour toy les bras estendus a la croix, et es danses mondaines tu estens les bras en maniere de croix en mon opprobre, injure et derision. En la croix ay eu pour tes pechiez doleur, angoisse et tristesse, en plourant et criant a haulte voix; et toy, es danses mondaines, tu gaudes, chantes et te resjouys par vaine liesse au detriment du salut de ta poure ame. O homme inconsideré, o femme sans sens, ingrat dun si grand benefice. Tu as la poictrine, le costé et le cueur ouvert a vanité, la teste levée en signe de vaine gloire, luxure ou plaisance mondaine; et pour toy ay la teste couronnée despines et baissée; la poictrine toute hachée, et le costé jusques au cueur tout ouvert avec le fer dune cruelle

lance. Toutes fois retourne toy a moy veritablement, et je te recevray.

℄ Cy finit la recollection de la tres piteuse Passion de Nostre Seigneur, representée et preschée devant le grant maistre de France en sa ville de Laval par ledit beau pere reverend frere Olivier Maillard, lors estant vicaire general des Freres Mineurs appelez de lobservance, diligentement corrigée jouxte lintencion de icelluy pour information de verité. Vous plaise prier Nostre Seigneur aussi pour le salut et intention du correcteur.

Dans l'édition de l'ouvrage de Maillard d'où nous avons extrait la Passion que nous venons de rapporter, se trouvent imprimées, à la suite, trois pièces étrangères à la Passion, mais relatives à Jésus-Christ, qui peuvent encore figurer ici, puisqu'elles sont de la même main, du moins comme traduction.

La première est la prétendue Lettre de P. Lentulus, renfermant le portrait de Jésus-Christ.

La seconde est la Lettre d'Abgare, roi d'Édesse, à Jésus-Christ.

La troisième est la Réponse de Jésus-Christ à Abgare.

Il est inutile de dire que ces trois pièces sont plus qu'apocryphes, surtout la première; quant aux deux autres, rapportées par des Pères de l'Église, elles ont été un grand sujet de discussion parmi les savants et les commentateurs. Quoi qu'il en soit, elles ne sont pas dénuées de quelque intérêt, ne seroit-ce que par l'objet, et comme étant sans doute le résultat de la tradition.

PREMIÈRE PIÈCE.

Epistre de Publius Lentulus payen, jadis vice consul romain tres renommé au pays de Judée, laquelle epistre, il escrivit en Hierusalem et lenvoya au senat et au peuple de Romme, tesmoignant de ce quil avoit veu et cogneu de Nostre Seigneur Jhesuchrist : ainsi que escrit Eutrope lHistorien. [1]

Au temps que nous sommes par deça, sest apparu et vit encores un homme de grande vertu, nommé

[1] Le silence qu'on a gardé sur cette pièce jusqu'au quatorzième ou quinzième siècle, fait que l'on s'accorde à la regarder comme fabriquée dans le moyen âge, et peut-être vers la fin. Ce qui

Jhesuchrit; lequel les gentilz et payens nomment prophete de verité, et ses disciples a luy lappelent Filz de Dieu, qui resuscite les morts et guerit toutes maladies. Homme voirement assez de haulte taille, moyen entre gras et maigre; beau a veoir; et lequel les regardans facilement peuvent et aymer et craindre. Ayant les cheveulx de la couleur dune aveline, pendans et couchés jusques aux oreilles et au dessoubs

tendroit à confirmer cette opinion, c'est l'ignorance grossière qui se manifeste dans l'énoncé de la qualité de celui à qui l'on attribue cette lettre.

On la fait écrire par un Publius Lentulus, proconsul en Judée, qui l'adresse au sénat, du vivant même de Jésus-Christ; et cette lettre est ensuite trouvée dans les *Annales romaines* par un nommé Eutrope.

D'abord ce P. Lentulus n'est point connu dans l'histoire; et c'est fort à tort qu'on nous le présente comme proconsul et ayant exercé les fonctions de gouverneur en Judée avant Ponce-Pilate. C'étoit Gratus qui remplissoit alors ces fonctions. Quant à cet Eutrope, qui a recueilli cette lettre dans les archives du sénat, son existence n'est pas plus avérée que celle de Lentulus. Selon les uns, ce seroit l'abréviateur de l'histoire romaine (que l'on a voulu faire passer pour chrétien, parce qu'il a dit que Julien avoit persécuté le christianisme, mais sans verser le sang); selon d'autres, ce seroit un Eutrope, disciple d'un certain Abdias, que l'on dit (sans aucune espèce de preuves) avoir été premier évêque de Babylone et l'un des soixante-dix disciples de Jésus-Christ, de plus auteur du *Certamen Apostolicum*. Ces deux opinions sont aussi dénuées de preuves et de vraisemblance l'une que l'autre. Lentulus et Eutrope sont deux êtres imaginaires; ce sont deux noms anciens, à la faveur desquels l'auteur a cru donner à sa lettre un relief d'antiquité, et par conséquent d'authenticité; mais il a été aussi maladroit qu'ignorant.

des oreilles un peu crespus et undoyans ou regrillez, tyranz sur le roux et comme reluysans, volletans dessus les espaules mypartiz audessus du front a la maniere des Nazariens. Le front et le visage tres clair et serain, sans aulcune ride ou tache. La barbe bien fornie comme qui commence aux jeunes hommes, de la couleur meme des cheveulx, non pas trop longue, forchue au milieu. Le regard simple et meur. Les yeulx verds et tirans sur le blanc, fort clers et perceans. Au nes et a la bouche ny a que dire; et est la face meslée dune couleur vermeille de belle sorte. Terrible quant il reprend, doulx et amiable quant il admoneste. Joyeux avec gravité, lequel lon ne vit jamais rire, mais bien plourer. En la comprinse du corps, estendu et droict. Ayant les mains et les bras plaisans a veoir. Au devis et parlamenter grave et posé, rare et modeste; beau entre les filz des hommes.

SECONDE PIÈCE.

*Extrait de l*Histoire ecclesiastique dEusebe *au premier Livre.*

Abgarus seigneur et prince de la ville de Edesse a Jhesus, bon Saulveur, vivant en Hierusalem. Jay ouy parler de vous et des cures que faictes sans aulcunes drogues ou herbes; car, comme le bruict est, les aveugles tu fais veoir, et les boiteux cheminer; tu nettoies la ladrerie, jectes et chasses le vilain et meschant esprit, le dyable, hors des corps; et ceulx

qui par griefves maladies ont longuement languy, tu les refais et metz sus; et ceulx qui sont morts reveilles et resuscites. Lesquelles choses, lune apres laultre, entendant de vous, jay jugé quil fault ou que tu soys Dieu venu du ciel pour ces choses faire ou bien le Filz de Dieu. Pour autant je te supplie quil te plaise prendre la peine de venir vers moy, affin que guarisses mon mal. Car aussi bien lon dict que les Juifz se faschent de toy et te veulent surprendre pour te molester. Jay icy une petite ville, toutesfois honneste, laquelle jespere povoir estre assés pour vous et pour moy.

TROISIÈME PIÈCE.

Response de Jhesuchrist au roy Abgarus.

Bien eureux es tu, Abgare, qui as creu et eu fiance en moy que tu nas jamais veu; car il est ainsy dict et prophetisé que ceulx qui me verroient a peine croiroient en moy, affin que ceulx qui ne me verroient point creussent en moy et eussent vie. Mais touchant ce que me mandes que je voise a toy, la charge et commission pour laquelle je suis envoié, il me la fault icy en Hierusalem accomplir, et puis apres retourner a celuy qui ma envoié. Laquelle chose quant sera faicte, je vous envoyeray un de mes disciples qui te guerira ton mal et te baillera vie a toy et aux tiens.

[On trouvera, sur les trois pièces précédentes, des détails très circonstanciés, avec les textes, les traductions et des notes étendues, dans un ouvrage qui sera incessamment publié sous

ce titre : RECHERCHES SUR LA PERSONNE DE JÉSUS-CHRIST, *ou Recueil de tout ce que la tradition, les SS. Pères, les écrivains ecclésiastiques et les commentateurs nous ont transmis de plus essentiel et de plus curieux sur l'extérieur du Sauveur, sur sa figure, sa taille, sa forme et son maintien; sur les tableaux, portraits et statues que l'on prétend en avoir été faits du temps des Apôtres; sur les copies que l'on en conserve, etc.; suivies d'un travail semblable sur la Sainte Vierge Marie, etc., etc.;* avec cette épigraphe : « Il n'est nullement incroyable que l'on « eût conservé dans l'Église une tradition constante sur la forme « de Jésus-Christ, qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. » D. CALMET, *sur la Beauté de J.-C.*]

NOTES

SUR LA PASSION DE N. S. JÉSUS-CHRIST.

NOTE I, PAGE 27.

LE mot *béat* étoit alors pris en bonne part ; il signifioit un homme pieux, d'une vraie dévotion, et aspirant, pour ainsi dire, à la béatitude céleste dès ce monde, par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Il ne se donnoit guère qu'aux religieux; mais dès-lors il a bien changé de signification : on appelle maintenant *béat*, un faux dévot, un hypocrite, gauche dans ses manières, et qui n'a que les dehors de la mortification et de la dévotion.

NOTE II, PAGE 28.

Ce nombre d'années n'est pas certain; Menochius dit que les avis sont partagés à cet égard : les uns veulent que Jésus soit resté en Égypte sept ans; les autres, trois ans; et d'autres, deux. Tirinus pense qu'il n'y est resté qu'un an et demi; savoir, depuis environ juillet de sa première année jusqu'au 7 janvier de sa troisième. Tous les anciens martyrologes s'accordent sur le 7 janvier, comme date du retour; mais ils ne spécifient pas l'année.

Comme saint Matthieu, C. II, vv. 19-21, dit qu'aussitôt qu'Hérode fut mort, un ange apparut à Joseph en Égypte, et lui ordonna de ramener l'Enfant en la terre d'Israël (ce qu'il fit), il faut d'abord s'assurer de la date de la mort d'Hérode. Presque tous les savants la placent à l'an 750 de Rome, trois

ans avant l'ère vulgaire ; les uns, au 26 mars (ce qui paroît le plus certain) ; les autres, au 2 novembre. Alors l'opinion de Tirinus sembleroit plus présumable que les trois précédentes, rapportées par Menochius, excepté la dernière. Jésus pouvoit avoir trois ans ; car, selon le système le plus accrédité, il est né le 25 décembre 747 de Rome, fin de la septième année avant l'ère vulgaire. (*Voyez* l'*Art de vérifier les dates,* tome I. CHRONOL. DU NOUV. TEST.) Mais il faut placer, dans l'intervalle de ces trois ans, l'adoration des Mages, le départ pour l'Égypte, le massacre des Innocents, la mort d'Hérode, le temps qu'il a fallu à Archélaüs pour se faire nommer éthnarque par Auguste, enfin, le retour de Jésus, non pas en Judée, mais en Galilée. J'avoue que voilà beaucoup d'événements pour un si court espace de temps. Quoi qu'il en soit, on prétend que l'Enfant Jésus a été conduit, par Joseph, à Hermopolis en Égypte, qu'il y est resté tout le temps de son exil, et qu'à son arrivée les statues des idoles sont tombées d'elles-mêmes ; mais cela n'est point article de foi.

NOTE III, PAGE 28.

M. le comte de Forbin dit, dans son *Voyage au Levant ;* Paris, 1819, in-8°, page 92, que « l'on voit en Béthanie la « grotte où Lazare étoit enseveli lors de sa résurrection, et « que dans le beau tableau du Rembrandt, relatif à cette « résurrection, ce grand artiste a tout-à-fait deviné le lieu de « la scène. N'auroit-il pas consulté le portefeuille de quelque « voyageur ? »

NOTE IV, PAGE 28.

Béthanie, petite ville à trois quarts de lieue à peu près de Jérusalem, un peu au-delà de la montagne des Oliviers. C'est là que Lazare, ainsi que Marthe et Marie ses sœurs, demeuroient. On croit que Marthe étoit plus âgée que Marie et Lazare, et qu'elle prenoit soin des affaires domestiques.

Jésus-Christ, qui d'abord avoit fait sa résidence dans la Galilée, s'étant fixé principalement en Judée, à la troisième année de sa mission apostolique, visita souvent la famille de Lazare.

Saint Épiphane assure que Lazare avoit trente ans quand Jésus-Christ le ressuscita, et qu'il vécut encore trente-trois ans depuis.

Note V, page 30.

La somme consistoit en trente pièces d'argent, *triginta argenteos*. Les interprètes qui ont regardé chacune de ces pièces comme un marc ou comme un talent se sont gravement trompés, ce n'étoit qu'un sicle, composé de quatre drachmes. La drachme valoit 15 s. 4 deniers de notre monnoie, et, par conséquent, le sicle 3 liv. 1 s. 4 d.; ce qui fait 92 liv. pour la somme totale qu'a reçue Judas. Ce prix est désigné dans l'*Exode,* XXI, 32, pour la valeur d'un esclave.

Note VI, page 31.

En quoi consistoient ces grâces à la fin du repas? Les uns prétendent que le cantique d'actions de grâce que les Juifs chantoient alors, en sortant de table, étoit le psaume 106 : *Confitemini Domino quoniam bonus, etc.* D'autres pensent que c'étoit le psaume 113e, et principalement le 114e, *In exitu Israel de Ægypto, etc.* Ce seroit plutôt ce dernier; car les Juifs le chantent encore maintenant après la célébration de la pâque.

Note VII, page 32.

Jésus passa le torrent de Cédron pour aller, selon sa coutume, à la montagne des Oliviers, qui étoit à l'orient, et au pied de laquelle couloit ce torrent, entre cette montagne et la ville, dans la vallée de Josaphat. De là, il se rendit à Gethsemani, qui étoit vers le bas de la mon-

6

tagne, assez près de la ville. Ce Gethsemani pouvoit être une espèce de ferme ou hameau, renfermant des pressoirs publics destinés à presser les olives, d'où ce lieu avoit tiré son nom, car ce mot signifie *pressoir d'olives*. En général, tous les lieux voisins de Jérusalem, à l'orient, tiroient leur nom de quelqu'arbre ou de quelques fruits.

Quand Jésus fut arrivé à Gethsemani, il entra, avec ses onze apôtres, dans un jardin voisin de ce lieu. Il paroît qu'il s'y étoit souvent trouvé avec ses disciples, et Judas le savoit.

Note VIII, Page 55.

Saint Jacques-le-Mineur, surnommé *le Juste*, qui ressembloit à Jésus-Christ, étoit fils d'Alphée et de Marie, sœur ou belle-sœur de la Sainte-Vierge, selon le P. Pezron et beaucoup d'autres. Tillemont pense qu'il est né l'an 738 de Rome, seize ans avant l'ère vulgaire. Voici ce que Pezron, dans son *Histoire évangelique*, tome II, page 116, dit de saint Jacques-le-Mineur et de ses frères, parents de Jésus-Christ. « Marie, surnommée *Cleophe*, sœur ou peut-être belle-sœur de la Sainte-Vierge (voyez S. Jean, xix, v. 25), semble avoir eu successivement deux maris. Le premier fut Alphée, qui fut père de Jacques-le-Mineur, apôtre et évêque de Jérusalem, et de Joseph ou José, qui peut être celui qu'on appelle *Barnabas* dans les Actes. Son second mari fut Clopas ou Cléophas, qui eut pour fils Jude l'apôtre, qui a écrit l'*Épître catholique*, et Simon ou Siméon, qui a été deuxième évêque de Jérusalem. » Voilà les quatre cousins germains (*consobrini*) de Jésus-Christ, et tous quatre étoient frères utérins, mais fils de deux pères. Ils avoient apparemment des sœurs qui étoient cousines de Jésus, et qui sont appelées ses sœurs, comme eux sont appelés ses frères, dans saint Marc, vi, v. 3, où il est dit : « N'est-ce pas là ce charpentier, *nonne hic faber*, ce fils de Marie, qui est frère de Jacques, de José, de Jude et de

Simon ! et ses sœurs ne sont-elles pas parmi nous? » Saint Jacques-le-Mineur, pour qui Notre Seigneur eut de la prédilection, puisqu'il lui apparut en particulier, et qu'il lui accorda, ainsi qu'à saint Jean et à saint Pierre, le don de science, fut le premier évêque de Jérusalem. Vers 59, il écrivit en grec sa *Lettre catholique*. On prétend qu'il fut précipité du haut du temple, le 10 avril 61, et ensuite lapidé, puis assommé d'un coup de levier par un foulon.

Note IX, Page 37.

Le P. Maillard nous semble ici dans l'erreur; il n'est pas présumable que ce soit saint Jean qui ait été de la connoissance du grand-prêtre, et qui soit entré chez lui avec Jésus, tandis que saint Pierre, qui suivoit de loin le Sauveur, et qui étoit accompagné de ce disciple inconnu, étoit resté à la porte de la cour. Saint Jean, comme saint Pierre, étoit de basse naissance, et Galiléen, gens odieux au pontife et aux prêtres, il ne devoit donc pas être de la connoissance ni d'Anne, ni de Caïphe. Il est plus probable que cet inconnu étoit de Jérusalem, et qu'il devoit être un disciple secret de Jésus-Christ, tel que Nicodème ou Joseph d'Arimathie, qui par leur naissance et leurs habitudes, pouvoient être connus du grand-prêtre.

Note X, Page 42.

Le Prétoire étoit le palais du gouverneur; on y montoit par vingt-huit degrés de marbre blanc, qui (selon le père Néret) ont été transportés à Rome, et y sont honorés sous le nom d'*échelle sainte*. Les Juifs croyoient se souiller en entrant dans la maison d'un gentil, et ne pouvoir ensuite manger la pâque, c'est-à-dire l'agneau pascal. Quelques uns prétendent que les Juifs ont mangé la pâque un jour après

Jésus-Christ. Cela n'est nullement probable. On connoît leur zèle et leur exactitude dans l'observance de leurs rites.

Note XI, Page 42.

Lorsque les Romains s'emparèrent de la Judée, et la déclarèrent province romaine, ils ôtèrent aux Juifs le droit de condamner à mort, si ce n'est dans les causes de sédition religieuse, où la loi laissoit aux Juifs le droit de condamner les coupables à être lapidés. Mais ils ne vouloient pas que Jésus fût lapidé; ils sollicitoient son crucifiement, supplice en usage chez les Romains pour les esclaves, et que les Romains seuls pouvoient ordonner en Judée. Et il falloit que cela fût ainsi pour l'accomplissement des prophéties. Les rabbins prétendent que le droit de glaive n'a été ôté aux Juifs par les Romains que deux ans avant l'événement de la Passion.

Note XII, Page 43.

Vêtement blanc. Il existe plusieurs traités ou dissertations spéciales sur les manteaux ridicules, soit blancs, soit rouges, dont on revêtit Jésus-Christ dans sa Passion.

Christ-Louis Schlichterus a publié *Observatio de albâ Christi veste, ad* Luc, XXVII, v. 2. *Voyez* les *Decim. sacra*, du même auteur; *Bremæ*, 1732, in-8°.

Jos.-Fréd. Hekelius avoit donné précédemment *Dissertatio historico-philologico-theologica de habitu regio, Christo in Passione à Judæis, in ignominiam, oblato;* Chemnitii, 1675, in-4°.

Casp. Sagittarius a publié *de Rubrâ Jesu-Christi chlamyde Dissertatio;* Ienæ, 1672, in-4°.

Joseph Béryer a un *Programma de purpurâ Christi patientis scriptum anno* 1740. *Voyez* son *Strom. academ.;* Lips., 1745, in-4°.

NOTE XIII, PAGE 44.

Le P. Maillard, très prolixe dans certains détails, est ici trop succinct; il ne dit pas qu'après que Judas eut jeté les pièces sur le pavé du temple (ce qui prouve que le conseil s'y étoit tenu), les princes des prêtres les ayant ramassées, ne crurent pas pouvoir remettre cet argent dans le trésor sacré, parce qu'il étoit le prix du sang. Ils délibérèrent d'en acheter le champ d'un potier pour servir de sépulture aux étrangers. Ce champ étoit au midi de la montagne de Sion, hors des murailles de la ville sainte, et, par un effet de la Providence, il fut appelé communément par les Juifs *Hacel-Dama*, c'est-à-dire le *champ du sang*.

NOTE XIV, PAGE 45.

On ne sait quel faussaire s'est amusé à faire une *Historia anecdota Claudiæ Proculæ, Cnei Pontii Pilati uxoris*, qui a été traduite du prétendu syriaque en latin, puis du latin en vers allemands. Cette édition est imprimée sous la fausse dénomination de Jérusalem, sans nom d'imprimeur, sans date, et sous le format in-8°, de 72 pages.

L'auteur commence par la vie et l'éloge d'un certain Polydore, qu'il prétend être l'oncle de Claudia Procula, et il rapporte mot à mot ce que Marius dit de Proculus-le-Philosophe, lequel, soit dit en passant, a vécu cinquante ans après Pilate. Ce début est un peu long; car ce n'est qu'à la page 38 que l'auteur arrive à Claudia Procula, l'épouse de Pilate. Il la dit fille de Maximus Olybrius et de Véturie Calana. Il raconte mille choses ridicules, invraisemblables et de la dernière fausseté sur cette femme et sur son mari. Enfin, il la fait mourir subitement à Arimathie, et il finit par dire que son mari, Pilate, est mort en exil, chez les Helvétiens. Selon la tradi-

tion, Pilate auroit fini ses jours, par un suicide, à Vienne en Dauphiné.

Il est encore question de Procula dans plusieurs autres ouvrages, particulièrement dans la fausse *Chronique* de Dextrus, dont la plus belle édition a été donnée à Lyon, par frère Bivaire (*Bivarius*), moine de Cîteaux, en 1627, in-fol. En voici quelques passages :

Sub anno Christi 34, *Romæ* DCCLXXXV. *Claudia Procula uxor Pilati, admonita per somnium, in Christum credit, et salutem consequitur.*

Eodem anno, C. Oppius, centurio Hispanus, credit Christo morienti in cruce.

Eodem anno, Caius Cornelius, centurio Capernaunensis, dominus servi quem Dominus sanavit, pater etiam C. Oppii centurionis, Hispanus, mirè floret in Hispaniâ.

Plus loin, il dit que cet Oppius fut le troisième évêque de Milan.

Cette Chronique, bien digne de figurer à côté des manuscrits et des lames de plomb trouvés, en 1565, dans les grottes de Grenade, est remplie de fables et de suppositions ridicules ; elle a cependant eu une grande vogue, et a souvent été imprimée.

Encore un mot sur la femme de Pilate. Plusieurs Pères de l'Église pensent que le songe qu'elle eut lui vint de Dieu. Origènes, saint Chrysostome, Théophilacte et d'autres, sont d'avis que cette femme est sauvée. Les Grecs la mettent au rang des saints.

NOTE XV, PAGE 46.

Nous ne pensons pas que Jésus-Christ ait subi la flagellation dans l'attitude que lui prête ici le P. Maillard, malgré l'autorité de saint Augustin, qu'il invoque. On jugera mieux de la position du Sauveur par les deux modes de

flagellation (chez les Romains et chez les Juifs) dont nous allons parler. Mais auparavant rapportons l'ordre donné par Pilate dans la circonstance présente : c'est Adrichomius (*Theatrum Terræ sanctæ, descript. Jerusal.*, n° 57) qui nous le fournit :

Jesum Nazarenum, virum seditiosum et Mosaïcæ legis contemptorem, per pontifices et principes suæ gentis accusatum, expoliate, ligate, et virgis cædite. I lictor, expedi virgas.

Cet ordre particulier pour la flagellation me paroît une preuve de plus du désir qu'avoit Pilate de sauver la vie à Jésus-Christ ; car, chez les Romains, la flagellation précédoit toujours de droit le supplice de la croix ou de la décapitation ; il n'y avoit pas besoin d'un ordre particulier pour cet objet ; et si Pilate a mis plus d'appareil et de sévérité en ordonnant cette flagellation, il paroît certain, ainsi que le dit l'Évangile, qu'il vouloit désarmer la fureur des Juifs, en leur présentant Jésus comme suffisamment puni par cette cruelle flagellation. Voyons comment elle avoit lieu chez les Romains et chez les Juifs.

A Rome, tout criminel condamné à mort étoit d'abord battu de verges, quel que fût son supplice, soit décapité en qualité de citoyen romain, soit crucifié comme étranger ou esclave. Les faisceaux des licteurs en font foi ; ils étoient composés de plusieurs baguettes ou verges liées ensemble, et la hache étoit au milieu. Quand une exécution devoit avoir lieu, les licteurs délioient leurs faisceaux, attachoient le criminel à un poteau, après lui avoir lié les mains derrière le dos, le frappoient de verges pendant un certain espace de temps, et ensuite, s'il devoit être décapité, on le faisoit mettre à genoux, et on lui abattoit la tête avec la hache du faisceau. S'il devoit être mis en croix, on le conduisoit au lieu du supplice ; on l'attachoit à la croix, soit avec des clous, soit avec des cordes, et on l'y laissoit périr.

Chez les Juifs, le Thalmud (*de Maccoth*) spécifie le supplice de la flagellation de la manière suivante : « Les deux mains étant liées à la colonne, le vêtement étoit ôté par le ministre public, et celui qui devoit être frappé de verges étoit à nu jusqu'à la ceinture. Alors on plaçoit derrière le patient une pierre, sur laquelle étoit debout le licteur, tenant en main un nerf de bœuf à plusieurs branches, avec lequel il frappoit le condamné, qui n'étoit ni debout ni assis, mais incliné (de manière à tendre le dos). Or, le licteur frappoit, d'une main, aussi fort qu'il pouvoit, et en même temps le héraut crioit : *Si tu ne gardes et n'observes les paroles de la loi écrites en ce volume* (le Deutéronome, xxviii, 58), *si tu ne crains son nom glorieux et terrible, c'est-à-dire le Seigneur ton Dieu, le Seigneur augmentera tes plaies et celles de ceux qui te suivront*. Un autre comptoit les coups, et un troisième ordonnoit de frapper. » On ne devoit pas, d'après la loi, donner plus de quarante coups. Aussi, pour ne pas excéder ce nombre, on n'en appliquoit que trente-neuf. (*Voyez* Saint Paul, *ad Corinth.*, II, 24.)

Note XVI, Page 46.

On a cherché à découvrir de quelle espèce d'arbuste a été tirée la couronne de Jésus-Christ. Selon la tradition latine, à Jérusalem, elle fut prise sur l'arbre épineux *lycium spinosum ;* mais le savant botaniste Hasselquist croit qu'on employa pour cette couronne le *nabka* des Arabes ; et voici la raison qu'il en donne : « Le nabka est commun dans « l'Orient ; on ne pouvoit choisir une plante plus propre à « cet usage ; car elle est armée de piquants ; ses branches sont « souples et pliantes, et sa feuille est d'un vert foncé comme « celle du lierre. Peut-être les ennemis de Jésus-Christ choi- « sirent-ils, pour ajouter l'insulte au châtiment, une plante « approchant de celle dont on se servoit pour couronner les

« empereurs et les généraux d'armée. » (Voyez *Itinéraire à Jérusalem,* tome II, page 241.)

M. de Forbin, dans son *Voyage au Levant*, p. 96, dit, en parlant de quelques petits arbustes épineux qu'on trouve de loin en loin dans les plaines sablonneuses de Jéricho : « Plusieurs auteurs pensent que la couronne d'épines de Jésus-Christ fut formée d'une branche de *rhamus*, arbuste que les « Arabes nomment *alaugesi*, et qu'on trouve en grande quantité « près du Jourdain. Plusieurs volumes ont été écrits pour attaquer ou défendre cette supposition. »

On a publié un certain nombre d'ouvrages spéciaux sur la couronne de Jésus-Christ; nous citerons les suivants :

And. Glauchii Dissertatio de Jesu regis patientis coronâ spineâ. Lipsiæ, 1661, in-4°.

Sim.-Fred. Frenzelii Dissertatio de coronâ Christi. Wittemb., 1679, in-4°.

Joh.-Ern. Mulleri Dissertatio de spinis coronæ Christi, ad Matth., XXVII, 29. (*Voyez* le *Thesaur. theol.-philolog.* Amstel., 1702, in-fol., tome II, pag. 230-233.)

Christ.-Lud. Schlichteri Observationes de coronâ spineâ Christi. (*Voy.* ses *Decim. sacr.* Bremæ, 1732, in-8°, p. 115-119)

Le *Commentarius Ant.-Fr. Gorii de mitrato Jesu-Christi crucifixi capite, in Thesauro basilicæ baptistarii Florentini,* n'a point de rapport à notre objet; il est dans ses *Symbol. Litterar.* Florent., 1748, in-8°, tome III, pag. 71-208.

Charles Pascal n'a point parlé de la couronne de Jésus-Christ dans son grand traité *de Coronis,* Parisiis, 1610, in-4°, et *Lugd. Bat.,* 1671 ou 1681, in-8°. Il n'y parle que des couronnes profanes, considérées sous tous les rapports, soit de la matière, soit de la forme, soit des usages; il s'étend beaucoup sur les couronnes conviviales des anciens.

La couronne de Jésus-Christ fut donnée par Baudouin II à Saint-Louis, qui la fit transporter à Paris, et déposer à la

Sainte-Chapelle, qu'il venoit de faire bâtir. On en a détaché différentes épines, qu'on a distribuées à plusieurs églises.

Note XVII, Page 48.

Le Père Maillard se sert ici de la dénomination de nos heures modernes, bien différente de celle des Romains et des Juifs. Chez ces peuples, le jour naturel se composoit de l'intervalle du temps qui s'écoule depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, et ce jour se divisoit en quatre parties de trois heures chacune; ce qui faisoit douze heures pour le jour entier, composé du temps que le soleil restoit sur l'horizon. Les quatre parties du jour avoient un nom particulier : la première, commençant au lever du soleil, se nommoit *prime*, et comprenoit les première, seconde et troisième heures du jour : la seconde s'appeloit *tierce*, et étoit composée des quatrième, cinquième et sixième heures du jour; elle finissoit à midi : la troisième, commençant à midi, appelée *sexte*, renfermoit les septième, huitième et neuvième heures du jour : enfin, la quatrième, que l'on nommoit *none*, comprenoit les dixième, onzième et douzième heures, et se terminoit au coucher du soleil. L'Église se sert encore de ces quatre divisions nominatives pour l'office.

Il résulte, de ce que nous venons de dire, que les jours et les heures devenoient successivement plus longs, chaque jour, depuis le solstice d'hiver jusqu'au solstice d'été, et qu'ils décroissoient, chaque jour, depuis le solstice d'été jusqu'au solstice d'hiver. Cela rend assez difficile le rappòrt des heures anciennes, variant tous les jours, aux heures modernes, qui sont toujours les mêmes.

Disons un mot de la contradiction apparente qui se trouve entre deux évangélistes, sur l'heure à laquelle Jésus-Christ a été condamné à mort ou crucifié.

Selon saint Marc (xv, 25), Jésus a été attaché à la croix

vers la troisième heure, *erat autem hora tertia, et crucifixerunt eum.* C'étoit en avril, et si l'on prend cette heure pour la troisième divisionnaire de *prime,* c'est-à-dire la troisième des douze heures du jour, elle répondra à huit heures et demie du matin de nos heures actuelles; mais si on la prend pour une des quatre grandes divisions du jour, qui portoient aussi le nom d'heures, il ne sera plus question de *prime* et de sa troisième heure divisionnaire, mais bien du commencement de *sexte,* c'est-à-dire de la septième heure divisionnaire du jour, qui commence à midi.

Saint Jean (XIX, 14) place le crucifiement vers la sixième heure du jour, *erat... hora quasi sexta, etc.* Il n'a pu entendre que la sixième divisionnaire du jour, puisqu'il n'y a pas six grandes divisions; et cette sixième heure est celle de *tierce,* dont l'extrémité touchoit à midi. Ainsi les deux évangélistes, tout en se servant d'expressions différentes, ont désigné, à très peu de chose près, la même heure de la journée, qui étoit midi. Ce qui me fait pencher pour cette heure, c'est que saint Matthieu (XXVII, 45) dit que depuis la sixième heure (qui étoit alors midi) jusqu'à la neuvième, c'est-à-dire jusqu'à trois heures vingt-neuf minutes quinze secondes de nos heures actuelles, peu avant que Jésus rendît le dernier soupir, des ténèbres couvrirent toute la terre, *à sextâ autem horâ tenebræ facta sunt super universam terram usque ad horam nonam.*

Cette explication nous paroît devoir concilier les deux relations de saint Marc et de saint Jean.

NOTE XVIII, PAGE 49.

Dans les affaires criminelles, chez les Juifs, aussitôt que la sentence étoit portée, les juges et les témoins se lavoient les mains pour établir leur innocence. Pilate, dans cette circonstance, se conforme à cet usage. C'est par allusion

que le psalmiste (xxv, 6) a dit : *Lavabo inter innocentes manus meas*.

Note XIX, Page 49.

Le P. Lami, dans son *Apparatus biblicus*, rapporte l'opinion de plusieurs érudits, qui prétendent que les juges et les témoins, après la sentence portée, imposoient leurs mains sur les condamnés à mort, et disoient : *Que ton sang soit sur ta tête!* Il paroît qu'ici le peuple avoit cela en vue, lorsqu'il crie : *Que ton sang soit sur nous et sur nos enfants!*

Note XX, Page 49.

Adrichomius, que nous avons déjà cité, rapporte, dans le même ouvrage (*Descript. Jerusal.*, n° 113), cette sentence dans les termes suivants ; il prétend qu'elle est conservée à Jérusalem :

Jesum Nazarenum, subversorem gentis, contemptorem Cæsaris, et falsum Messiam, ut majorum suæ gentis testimonio probatum est, ducite ad communis supplicii locum, et cum ludibrio regiæ majestatis in medio duorum latronum cruci affigite. I lictor, expedi cruces.

Wagenseil parle aussi de cette pièce dans ses *Tela ignea Satanæ*, tome 1, page 185.

Si nous en croyons d'autres monuments que nous possédons, ceci ne seroit pas la sentence, mais simplement l'ordre envoyé au licteur, et qui étoit à la suite de la sentence. Celle-ci est trop étendue pour être placée ici : nous en parlerons ailleurs ; mais nous devons dire que toutes ces pièces sont plus qu'apocryphes. Nous nous contenterons de rapporter ici deux titres d'ouvrages relatifs à cet objet.

Tractatus reprobationis sententiæ Pilati, autore Lud. Montalto, ex Siracusiis siculo; Parisiis, 1498, in-4°. L'édition originale est, dit-on, de Paris, 1496, petit in-4° ; cependant le

Catalogue de Mac-Carthy, n° 637, annonce une édition de 1493, in-4°, *goth*. Il existoit dans la bibliothéque de M. Barré (en 1743) un exemplaire de 1498, avec une note manuscrite commençant par ces mots : *Sententia Pilati adversus Jesum Christum, etc.*, et ensuite ces deux lignes : « Ce précieux manuscrit « d'antiquité a été trouvé à Vienne, en cherchant quelques « pièces authentiques, utiles pour le concile de Pise. »

Le second ouvrage a pour titre :

Thresor admirable de la sentence prononcée par Ponce Pilate contre nostre Sauveur J. C., trouvée miraculeusement escritte sur parchemin, en lettre hebraïque, dans un vase de marbre, enclose de deux autres vases de fer et de pierre, en la ville d'Aquila, au royaume de Naples, sur la fin de 1580, traduit de l'italien en françois; Paris, 1581, in-8°. Cet ouvrage assez singulier est rare. Il est inutile de dire qu'il porte tous les caractères de la supposition. Il en existe encore plusieurs autres qui ne méritent pas plus de confiance.

Note XXI, Page 49.

Croiroit-on que Pilate a trouvé un moderne qui a pris sa défense, et qui l'a publiée en 1675. Il a été répété l'année suivante dans l'ouvrage ayant pour titre : *Dan. Maphanafi Confutatio dissertationis perquàm scandalosæ Joh. Stelleri, quâ Pilatum defensum superiori anno turpissimè prodidit, quæque ad verbum huic opusculo præfixa est;* Lipsiæ, Joh.-Cristoph. Micthius, 1676, in-4°. C'est une seconde édition de la même année. Placcius nous apprend, dans son *Theatr. pseudonymorum*, page 334, que Dan. Hartnaccius s'est caché sous le nom de Maphanafus dans cet ouvrage.

Note XXII, Page 50.

Le Calvaire étoit un tertre ou petite colline, près des murs de Jérusalem, au nord, ou plutôt au nord-est de la

ville. C'est là que l'on exécutoit les criminels, et où Jésus-Christ souffrit la mort. La mère de Constantin-le-Grand fit enfermer ce lieu, et le sépulcre du Sauveur, de murailles, et y fit bâtir une église magnifique. Le nom de Calvaire provient du latin *calvaria*, qui signifie le crâne ou l'os de la tête ; en grec, *kranion;* et en hébreu nouveau ou chaldéen et en syriaque, *gulgulta*, dont on a fait *golgotha*, qui signifie la même chose que calvaire. Ce lieu s'appelle-t-il ainsi de ce que ce monticule avoit la forme de la tête ou du crâne de l'homme, ou bien de ce qu'on y voyoit les crânes de ceux qu'on y avoit exécutés ; c'est ce qui n'est pas encore éclairci.

Note XXIII, Page 50.

Si le bon père Maillard avoit su le trait suivant, rapporté par le P. Doubdan (*voyez* son *Voyage de la Terre-Sainte*, troisième édition, 1666, in-4°, fig., page 194), il n'eût pas manqué de le joindre à ceux que son imagination, ou des sources non moins équivoques, lui ont fournis. Le fait se passe au moment où Jésus quitte le palais de Pilate pour se rendre au Calvaire. « Il y avoit deux colonnes de « marbre blanc, dit le P. Doubdan, qui servoient d'orne-« ment à la porte du palais. A chacune d'elles étoit un petit « anneau de fer, où on mettoit les étendards du gouverneur ; « on dit que Notre Seigneur venant à passer par la porte, entre « les deux colonnes, les étendards se baissèrent pour le saluer « et lui rendre hommage. Elles sont encore à Rome, où je les « ai vues, à Saint-Jean-de-Latran.... »

Note XXIV, Page 50.

Nous ignorons dans quelle légende l'auteur a puisé ces détails minutieux. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Évangile ne donne aucun renseignement sur le bois de la croix ; mais on sait, par tradition, qu'on enfouissoit ordinaire-

ment l'instrument du supplice avec les cadavres de ceux qui avoient été exécutés ; et comme le corps de Jésus-Christ avoit été réclamé après sa mort, il est présumable qu'on aura enfoui sa croix avec celle des larrons, ainsi que leurs cadavres.

Disons un mot de l'historique de la croix depuis ce temps. Après que les Romains se furent emparés de Jérusalem, et l'eurent entièrement saccagée, le 28 avril 70, le lieu où Jésus-Christ fut crucifié fut également bouleversé. En 136, Rufus fait passer la charrue sur la place où avoit été le temple. En 137, Adrien fait rebâtir Jérusalem, sous le nom d'*Ælia Capitolina*. Sur le Calvaire même on élève un temple à Vénus et une statue à Jupiter. Ces monuments durèrent jusqu'à l'an 326, époque où sainte Hélène, mère de Constantin, après avoir fait démolir ce temple, fit creuser auprès du Calvaire, et y découvrit enfin le tombeau du Sauveur, avec les instruments de sa Passion Comme on trouva trois croix, celle de Jésus-Christ fut reconnue par un miracle. L'impératrice en envoya une partie à Constantin, une autre partie à Rome, pour être placée dans une église qu'elle y fonda sous le titre de *la Sainte-Croix-de-Jérusalem ;* et elle laissa la plus grande portion dans l'église qu'elle fit bâtir sur le saint sépulcre, et qui fut appelée *Basilique de la Sainte-Croix*, *église du Saint-Sépulcre* ou *de la Résurrection.* Saint Cyrille de Jérusalem, contemporain de sainte Hélène, dit (*Catechèse*, x) : « Les miracles de Jésus-« Christ rendent témoignage à sa puissance et à sa grandeur, « aussi-bien que le bois de la croix trouvé ces jours-ci parmi « nous, et duquel ceux qui en prennent avec foi ont presque « rempli tout le monde.... Il en est de même du saint sépulcre « et de la pierre qui est encore aujourd'hui dessus. » Vers l'an 614, Chosroès, roi de Perse, après avoir vaincu les Romains, s'empara de Jérusalem, et emporta en Perse la sainte croix, qui étoit renfermée dans une châsse d'argent ;

mais l'an 628, Chosroès fut vaincu à son tour par l'empereur Héraclius, et obligé de recevoir les conditions de la paix; l'un des premiers articles du traité conclu avec Siroès son fils, fut la restitution de la précieuse relique. Elle fut rapportée par Zacharie, patriarche de Jérusalem, qui avoit été fait prisonnier, et fut replacée par Héraclius lui-même dans l'église du Calvaire.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur l'histoire de la croix; nous allons seulement indiquer les principaux ouvrages qui en ont parlé spécialement, et dont plusieurs, il faut l'avouer, renferment des renseignements très hasardés, peu dignes de foi, soit sur l'origine de ce bois sacré, soit sur son historique. L'un des plus érudits sur cette partie est :

Justi Lipsii de Cruce libri III, *ad sacram profanamque historiam utiles, unà cum notis et figuris.* Antverpiæ, 1594, in-4°, — *Amstel.*, 1670, in-12, fig., etc.

Les autres ouvrages sont :

Jac. Gretserus de sanctâ Cruce Christi. Ingolstadii, Sartorius, 1600-1606, 3 vol. in-4°. et 1 in-fol., fig. Ouvrage savant, mais où il y a bien des divagations.

Leo Allatius de Ligno crucis (in *Symmictis* ejusdem auctoris). *Coloniæ*, 1653, in-8°. Ouvrage contenu dans un recueil assez rare, mais qui renferme une histoire assez singulière sur l'arbre qui a servi à faire la croix.

Thom. Bartolini de Cruce Christi hypomnemata quatuor: I°. *de sedili medio;* II°. *de vino myrrhato;* III°. *de coronâ spineâ;* IV°. *de sudore sanguineo.* Amstelod., And. Frisius, 1670, in-12. — *Lugd. Bat.*, P. Vander Aa, 1695, in-12.

Henr. Kippingii Liber singularis de cruce et cruciariis, in quo supplicii ejus circumstantiæ omnes accuratè docentur, etc. Bremæ, J. Köhlerus, 1671, in-12.

Joh. Paschii Dissertatio de cruce moribundi Christi spondâ. Wittemb., 1686, in-4°.

Ern.-Salom. Cypriani Theses philologica de fabricæ crucis Christi. Helmstad., 1699, in-4°.

Essai d'un Traité historique de la Croix de N. S. J. C., contenant ce qui s'est passé de plus remarquable au sujet de cet instrument du salut du genre humain jusqu'à notre temps. (*Voyez* le *Mercure de France*, depuis juin 1736, page 1303, jusqu'à décembre 1741, page 2651.) Il y a dix articles insérés dans les différents *Mercures* des années intermédiaires.

Note XXV, Page 51.

Cette rencontre, dit M. de Chateaubriand, n'est pas rapportée dans l'Évangile; mais le fait est généralement cru sur l'autorité de saint Boniface et de saint Anselme. L'un et l'autre prétendent que ce fut près le palais de Pilate que Marie, chassée d'abord par les gardes, rencontra son Fils chargé de sa croix. Saint Boniface dit que la Vierge tomba comme demi-morte, et qu'elle ne put prononcer un seul mot: *Nec verbum dicere potuit.* Saint Anselme assure que le Christ la salua par ces mots: *Salve, Mater!* Comme on retrouve Marie au pied de la croix (saint Jean, XIX, 25), il n'y a rien d'invraisemblable dans le récit de ces Pères.

Note XXVI, Page 52.

Ce nombre des pas du Sauveur est exagéré. Le P. Doubdan, qui en a fait plusieurs fois le relevé sur les lieux, donne le résultat suivant, dans son *Voyage de la Terre-Sainte;* Paris, 1666, in-4°, fig., page 202.

« Parvenu au lieu du supplice, dit-il, Jésus termina la « voie douloureuse, laquelle, à ce que j'ai pu compter plu- « sieurs fois que j'ai eu le bonheur de la visiter, peut avoir à « peu près six cent cinquante pas; savoir: depuis le palais de « Pilate jusqu'à l'arcade de l'*Ecce Homo*, soixante-dix pas; « de là à la chapelle du Spasme (c'est ce que Maillard appelle

[illegible]

[illegible]

[illegible] Romains, selon [illegible], afin que [illegible]

[illegible] par sainte Hélène avec [illegible] rapporte [illegible] manière qu'il [illegible] une bride [illegible] comme un rempart [illegible] Grégoire de Tours, *de* [illegible] qu'il y avoit deux clous à la [illegible] assure aussi que sainte Hélène [illegible] sur la mer Adriatique, agitée par une [illegible] des clous, qui calma les [illegible]

[illegible] traité *de Clavis Dominicis*. [illegible]

Note XXVIII, Page 55.

C'étoit la coutume, chez les Romains, de faire porter devant les malfaiteurs que l'on menoit au supplice, un écriteau présentant sommairement le crime pour lequel ils étoient condamnés, et ensuite de l'attacher à l'instrument du supplice. Les Juifs accusant Jésus-Christ d'avoir aspiré à la souveraine puissance, et lui s'étant avoué Roi des Juifs, ce pourquoi il a été condamné, rien de surprenant que Pilate ait mis sur l'écriteau le prétendu crime, objet de la condamnation, et qu'il l'eût fait écrire en trois langues, parce qu'outre les Juifs, il y avoit à Jérusalem des Grecs et des Romains.

Ce titre fut découvert par sainte Hélène avec la croix; elle en fit présent à l'église de Rome connue sous le nom de *la Sainte-Croix-de-Jérusalem.* On le plaça sur le haut d'une arcade. Des maçons qui réparoient l'église, en 1492, le trouvèrent renfermé dans une boîte de plomb. Bozius, dans son traité *de Cruce*, l. I, c. 2; l. III, c. 14, a donné une relation détaillée de cette découverte. L'inscription en hébreu, en grec et en latin, est en lettres rouges et sur du bois blanchi. Ces couleurs sont beaucoup ternies depuis 1492; les mots *Jesus* et *Judæorum* sont effacés. La planche a neuf pouces de long; mais elle doit en avoir eu douze. Sozomène dit que les lettres en étoient altérées quand on la trouva.

Les quatre évangélistes font mention de l'écriture placée sur la croix; mais l'inscription rapportée par chacun d'eux n'a pas tout-à-fait les mêmes mots.

Selon saint Matthieu, XXVII, 37, on lit: HIC EST JESUS REX JUDÆORUM.

Selon saint Marc, XV, 26, il est dit: REX JUDÆORUM.

Selon saint Luc, XXIII, 38: HIC EST REX JUDÆORUM.

Et selon saint Jean, XIX, 19 : JESUS NAZARENUS REX JUDÆORUM.

C'est cette dernière inscription qu'on lit sur l'écriteau conservé à Rome, dont une copie étoit à Notre-Dame-la-Daurade de Toulouse ; mais l'inscription de Rome a cinq lignes, et celle de Toulouse n'en a que trois.

Samul Reyher, savant distingué, a présenté dans sa *Diatriba de crucifixi Jesus titulis;* Kiloniæ, 1694, l'inscription en question rendue ainsi dans les trois langues :

ישועה נצרי מלך היהודים.
ΟΥΤΟΣ ΕΣΤΙΝ Ο ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΙΟΥΔΑΙΩΝ
HIC. EST. REX. JUDÆORUM.

J.-M. Caraccioli a aussi publié une *Dissertatio de Titulo crucis;* Neapoli, 1643, in-8°. ; et J.-G. Altmann, une *Oratio de Inscriptione crucis Jesu-Christi, ejusque mysterio.* (Voyez *Tempe helvet.;* Tiguri, 1740, in-8°., tom. IV, sect. 4, pag. 662-682.)

NOTE XXIX, PAGE 56.

Dans l'évangile apocryphe de Nicodème, il est dit que les deux larrons crucifiés avec Jésus-Christ s'appeloient, l'un *Dimas*, placé à la droite, et l'autre *Gestas*, mis à la gauche. Les évangélistes ne rapportent ni ces mots, ni cette disposition. Dans l'Évangile de l'Enfance, ch. 23, ces deux larrons sont nommés *Titus* et *Dumachus*, comme qui diroit *Theomaxon*, fléau de Dieu. Quant à *Dimas*, dont le nom se trouve aussi dans *Gaufridus Vendocinensis* (*sermone* X *extremo*), Fabricius préféroit *Demas;* mais cet iotacisme (*Dimas*) a prévalu chez les Grecs les plus anciens. Ger.-J. Vossius, dans son *Harmon. evangel.*, page 301, assure qu'il a trouvé dans d'autres ouvrages *Dismas*, et pour *Gestas*, *Gistas* ou *Gesmas*. Voici comment ils sont écrits dans une

espèce d'amulette fort ancien contre les voleurs, renfermé dans ces cinq vers :

Imparibus meritis pendent tria corpora ramis :
Dismas et Gesmas, medio divina potestas.
Alta petit Dismas, infelix infima Gesmas;
Nos et res nostras conservet summa potestas !
Hos versus dicas, ne tu furto tua perdas.

Quant au bon larron, les Grecs et les Latins font mémoire de lui, les premiers au 10, et les seconds au 8 des calendes d'avril, c'est-à-dire au 23 et au 25 mars. (*Voyez* les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 25 mars.)

On prétend que la croix à laquelle fut attaché le bon larron étoit au septentrion, et l'autre au midi ; de manière que le premier étoit à la droite de Notre-Seigneur, qui avoit la face tournée vers l'occident et le dos du côté de Jérusalem. Cette croix du bon larron existe encore, dit-on, dans l'île de Chypre ; c'est du moins ce que dit J. Meursius, d'après la relation de Barthélemi de Salignac, page 160.

Ajoutons un mot sur le mauvais larron. Il paroît que la superstition et la crédulité sont encore assez dominantes en Syrie. M. le comte de Forbin nous en donne la preuve dans son *Voyage au Levant, en* 1817 *et* 1818. *Paris*, 1819, in-8°, page 81, où il dit « qu'après avoir quitté Jaffa, puis Rama, « pour se rendre de Rama à Jérusalem, il faut traverser, pendant deux ou trois milles, des plaines assez bien cultivées, « celles de l'ancienne Arimathie et de Lydda. Le soleil levant « (c'étoit en novembre 1817) éclairoit notre route ; j'arrivai « aux collines de Latroun. Voilà, me dit le drogman, la patrie « du mauvais larron ; ceux qui regardent long-temps au fond « de ce puits, là-bas, ajouta-t-il, finissent par voir la figure de « cet homme de sang. »

Note XXX, Page 57.

Le père Gerberon, bénédictin de Saint-Maur, a publié l'*Histoire de la robe de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est révérée dans l'église du monastère d'Argenteuil*, 1676, in-12, réimprimé en 1680, 1706, 1712 et 1745, in-12. Cet ouvrage est divisé en seize chapitres ; dans le cinquième, il est dit que la sainte robe a servi à Jésus-Christ pendant toute sa vie mortelle, sans qu'elle se soit usée, et elle s'agrandissoit à mesure que Jésus-Christ croissoit.

Jean-Georg. Dorscheus avoit déjà publié *Tunica Christi inconsutilis explanata, etc.* Rostocki, 1658, in-4°.

On doit encore à Domen.-Maria Cantagalli une *Lettera sopra la veste inconsutile di Jesu-Cristo,* dans le *Raccolta d'Opusculi scientif. et filolog.* Venetiis, 1740, in-12, tom. XX, pag. 239-264.

Note XXXI, Page 57.

Plusieurs auteurs ont écrit sur ce passage de la Passion. On connoît entre autres ouvrages :

Joh.-Georg. Neumanni Disputatio de Spongiâ ori Christi admotâ. Witt., 1683, in-4°.

Henrici Pipping Dissertatio de Potu supplicii et puniendis et patienti Christo prodromo. Lipsiæ, 1688. On retrouve cette dissertation dans les *Exercit. academ.* du même auteur. *Lipsiæ*, 1708, in-8°, page 53.

Salom. Deylingii Observatio de Aceto Christo crucifixo et sitienti porrecto, ad Joh., XIX, 29. (*Voyez* les *Observat. sacræ* du même auteur. *Lipsiæ*, 1720, in-4°, part I, pages 227-233.)

Note XXXII, Page 59.

On est assez d'accord que les ténèbres qui couvrirent la terre à la mort de Jésus-Christ ne furent point l'effet d'une

éclipse; les païens en font mention. Phlegon de Tralles, qui vivoit au milieu du second siècle, dit positivement : « La « quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, il « y eut une éclipse de soleil la plus grande que l'on eût « encore vue ; il se forma, à la sixième heure du jour, une « nuit si obscure que les étoiles parurent dans le ciel, et un « tremblement de terre renversa plusieurs maisons de la ville « de Nicée en Bithynie. » Et Tertullien dit avec confiance aux empereurs (dans son *Apologétique*) : « Vous avez ce phéno-« mène relaté dans vos archives. »

On assure que Denis l'Aréopagite, qui se trouvoit à Athènes lors du crucifiement, s'écria : « Ou l'Auteur de la nature « souffre, ou toutes les lois de la physique sont renver-« sées. »

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur les ténèbres, les tremblements de terre et autres phénomènes arrivés à la mort du Sauveur.

On trouve dans les *Recognitions* (ou Reconnoissances) de saint Clément, liv. 1, ch. 41, que non seulement les ténèbres ont eu lieu à la mort de Jésus-Christ, mais que la mer a été fort agitée.

J. Frickius a publié *Dissertatio historica de tenebris tempore salutiferæ Passionis orbi suffusis*. Lipsiæ, 1692, in-4°.

Jo.-Guill. Berger a donné *de Motu terræ in excessu Christi programma scriptum anno* 1710. Cet opuscule est dans le *Stromat. academ.* du même auteur. *Lipsiæ*, 1745, in-4°, pag. 906-933.

J.-And. Schmid est auteur d'une *Dissertatio de Miraculo terræ motûs tempore Passionis Christi subsecuto, habita anno* 1683. — *Recusa*, Helmst., 1744, in-4°.

Nous en pourrions citer plusieurs autres.

Note XXXIII, Page 61.

Le mot populaire *haym* est synonyme d'hameçon. M. Amanton, qui a long-temps habité Auxonne, ville sur la Saône (Côte-d'Or), et qui en a été maire plusieurs années, m'a appris que les pêcheurs de la Saône se servoient de ce mot pour signifier hameçon. Il en est encore question dans le *Glossaire* de la dernière édition des *OEuvres de Louise Labé;* Lyon, 1824, gr. in-8°. « *Haym,* y est-il dit, hameçon, du latin « *hamus.* » Ce savant *Glossaire* est dû à M. Breghot de Lut, de Lyon, qui a présidé à l'impression de cette belle édition. Le mot *hamus,* dont se sont servis Cicéron, Ovide, etc., a chez eux la signification d'hameçon : *Pisces hamo ducere....,* a dit Ovide.

Note XXXIV, Page 63.

Plusieurs savants voyageurs, tels que Muller, Shaw. Maündrell, attestent, d'après saint Cyrille de Jérusalem, que le rocher du Calvaire n'est point fendu selon les veines, mais d'une manière surnaturelle. Flemming rapporte qu'un jeune voyageur anglais, comme lui, mais fort incrédule, examinant ces ruptures d'un œil observateur, s'écria : « Je commence à « présent à croire, à être chrétien. »

Note XXXV, Page 64.

On lit dans le *Deutéronome,* xxi, 22 et 23 : *Quando homo.... adjudicatus morti appensus fuerit in partibus : non permanebit cadaver ejus in ligno, sed in eâdem die sepelietur, quia maledictus à Deo est qui pendet in ligno.* Le célèbre rabbin Maimonides observe (*Tract. sunedr.,* ch. 15) qu'il étoit sévèrement prescrit d'enfouir avec le supplicié l'instrument du supplice. Comme Jésus-Christ fut mis dans un sépulcre, sa croix, ainsi

que nous l'avons déjà dit, fut enfouie avec celle des larrons, et la même fosse renfermoit sans doute aussi les cadavres de ceux-ci. Nous aurions beaucoup de choses à dire sur le supplice de la croix, et sur la croix du Sauveur en particulier. Un certain nombre d'auteurs en ont fait des traités spéciaux; nous avons cité les principaux dans une note précédente.

Nous nous contenterons d'ajouter ici que c'est à l'empereur Constantin que l'on doit l'abolition de ce supplice, qui depuis bien des siècles étoit en usage chez les Romains et chez les peuples anciens. Victor, dans *Aurel. Cæsar.*, cap. 41, n° 4, dit : *Constantinus vetus teterrimumque supplicium patibulorum, et cruribus suffringendis, primùm removit.* Il étoit de toute ancienneté en Asie; chez les Romains, on ne l'employoit qu'envers les esclaves, les malfaiteurs; il étoit défendu de mettre en croix un citoyen romain, à moins qu'il ne fût traître à la patrie. *Voyez* les plaintes de Cicéron contre Verrès, qui avoit fait fouetter et crucifier en Sicile un citoyen romain.

NOTE XXXVI, PAGE 65.

Il en est qui prétendent que ce n'est point celui qui a percé le côté de Jésus-Christ qui se nommoit *Longis* ou *Longin*, mais le centurion dont il est question dans saint Matthieu, XXVII, 54, et dont il a été question plus haut. Quelques Grecs sont de cet avis. *Voyez* le *Menologium Ughellianum*, 16 octob., tom. VI, *Italiæ sacræ*, p. 1105. *Voyez* encore *Acta ab Hesychio, circa ann.* c. 429, *ut aiunt conscripta, atque à Bollando edita, ad* 15 *martii*, et Tillemont, tome I de ses Mémoires, pag. 50 et 477, édition de Paris.

Il en est d'autres qui pensent que *Longis* n'est point un nom d'homme, mais un mot grec, qui signifie *hasta*, lance. *Voyez*, à ce sujet, Bartholinus, dans son *Liber de latere Christi aperto*, cap. 6.

Saint Jean ne dit point, dans son Évangile, quel est le côté

de Jésus-Christ qui a été percé. Les traductions arabes et éthiopiennes nomment le côté droit ; les anciens écrivains et commentateurs sont de cet avis. *Voyez* Thom. Crenius, *Secundâ parte animadvers.*, pag. 165 et suiv., ainsi que l'*Évangile de l'Enfance*, traduit de l'arabe, ch. 35. Mais chez les auteurs modernes, tels que Lucas de Bruges, Fr. Collius et autres, le côté gauche a prévalu. Le poète Prudence et Sedulius croient que Notre Seigneur a été percé d'outre en outre par la lance dirigée de côté ; de sorte qu'il y eût eu deux ouvertures ; mais l'Évangile ne parle que d'une.

On prétend que la lance qui ouvrit le côté du Sauveur est conservée à Rome, dans l'église du Vatican, depuis 1492, époque où le sultan Bajazet l'envoya, par un ambassadeur, au pape Innocent VIII. Elle étoit renfermée dans un étui fort riche ; mais la pointe y manquoit. Cette pointe, que l'empereur Baudouin II avoit mise en gage chez les Vénitiens, avoit été rachetée par Saint-Louis, qui l'envoya à Paris, où dès-lors elle étoit restée à la Sainte-Chapelle. Quant à la lance, elle avoit été enterrée avec la croix. Suivant André de Crète, *de Exalt. Crucis*, elle existoit encore à Jérusalem du temps de Grégoire de Tours et du vénérable Bède ; la crainte des Sarrasins la fit enterrer secrètement à Antioche. On la trouva dans cette ville en 1098. Elle fut d'abord reportée à Jérusalem, puis, peu de temps après, à Constantinople, où elle est restée, même après la prise de cette ville par les Turcs, jusqu'au moment où Bajazet l'envoya à Rome.

Il existe plusieurs dissertations sur ce sujet, c'est-à-dire tant sur la lance que sur le côté ouvert de Jésus-Christ. Nous nous contenterons d'en citer *Gisberti Voetii Dissertatio de perfosso Latere Christi, hab. anno* 1667. *Voyez* les *Disputat. theolog. selectæ* du même auteur. *Ultrajecti*, 1655, in-4°, part. II, pag. 195-227. — *Th. Bartholoni de Latere Christi aperto dissertat.*, *etc.*, Lugd. Bat., Maire, 1646, in-8°. — *Casp. Sagit-*

tarii Dissertatio de Lanceâ quâ perfossum Christi latus, ad Johan., XIX, 24. *Voyez* le *Thesaurus theolog. philolog.* Amstelod., 1702, in-fol., tome II, pag. 381-387.

Note XXXVII, Page 69.

D'après un usage reçu, les femmes embaumoient les corps; mais ici les saintes femmes, forcées d'en abandonner le soin aux hommes, se disposoient à mettre la main à une œuvre que l'urgence du sabbat avoit fait précipiter.

L'embaumement du Sauveur se fit, dit-on, sur une grande table de pierre qui se trouva au pied du Calvaire. Cette pierre est devenue l'objet de la vénération des fidèles. Malgré toutes les révolutions qu'a subies Jérusalem, on assure qu'elle subsiste encore aujourd'hui dans le même lieu. On la nomme la *Pierre de l'onction;* elle a trois pieds moins trois pouces de long, et deux pieds moins un pouce de large.

Note XXXVIII, Page 69.

Ce sépulcre étoit près du Calvaire, dans un jardin appartenant à Joseph d'Arimathie, qui l'avoit fait creuser pour lui dans le roc, et dans lequel personne n'avoit encore été mis. Il étoit adossé à la pente orientale du Calvaire. L'entrée du sépulcre s'ouvroit dans le vallon qui sépare le sépulcre du mont Sion.

« Le saint sépulcre, dit Deshayes, *Voyage dans la Terre-* « *Sainte*, est à trente pas de la Pierre de l'onction. C'est comme « un petit cabinet qui a été creusé dans une roche vive, à la « pointe du ciseau. La porte qui regarde l'orient n'a que quatre « pieds de haut et deux et un quart de large. Le dedans du « sépulcre est presque carré; il a six pieds moins un pouce « de long et six pieds moins deux pouces de large, et depuis « le bas jusqu'à la voûte, huit pieds un pouce. Il y a une table « solide de la même pierre qui fut laissée en creusant le reste.

« Ce fut sur cette pierre que le corps de Notre Seigneur fut « mis, ayant la tête vers l'occident et les pieds à l'orient. »

C'est donc là que Joseph d'Arimathie, et ceux qui l'accompagnoient, s'empressèrent de mettre le corps de Jésus, tant parce que c'étoit la veille du sabbat, qui alloit commencer, que parce que ce sépulcre étoit à très peu de distance. Aussitôt que le corps du Sauveur y fut déposé, on en ferma l'entrée avec une grande pierre qui subsiste encore à Jérusalem.

Note XXXIX, Page 70.

Les Juifs avoient une garde à l'usage du temple; mais elle ne pouvoit être employée à un autre office qu'avec l'agrément du gouverneur. « Pilate, dit saint Chrysostome, instruit « en quelque sorte par les événements, ne veut pas coopérer à « leurs œuvres. » Cependant les Juifs ayant obtenu ce qu'ils demandoient, fermèrent le sépulcre, scellèrent la pierre et posèrent des gardes. Cela ne put se faire que le jour du sabbat, « et c'est ce qu'il y a d'étonnant, dit Bèze; car ces hommes, « les plus superstitieux que l'on connoisse, auroient dû s'abste- « nir, au grand jour du sabbat, de clore et de sceller le sé- « pulcre. » D'après le sentiment commun des Pères et des commentateurs, le sceau de l'empereur et même celui du sanhédrin furent apposés sur la pierre. Cependant il ne paroît pas présumable que Pilate, qui semble n'avoir plus voulu se mêler de cette affaire depuis la mort de Jésus-Christ, ait consenti à joindre le sceau de l'empereur à celui du sanhédrin.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

W.

Z.

FIN DE LA TABLE.



